DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 41

Convocation du Conseil municipal :

le 08/12/2023

Publication: le 20/12/2023

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Délibération n° D-2023-473

Gaz naturel - Concession de distribution publique - Compterendu annuel de concession - Année 2022 - Contrôle du service public délégué

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Excusés:

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2023

Délibération n° D-2023-473

Direction de l'Espace Public

Gaz naturel - Concession de distribution publique - Compte-rendu annuel de concession - Année 2022 - Contrôle du service public délégué

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

En vertu de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, les autorités concédantes sont responsables de l'organisation du service public de la distribution de gaz et leur responsabilité est susceptible d'être engagée en cas de préjudice.

En tant que collectivité propriétaire des réseaux de distribution de gaz sur la commune, la Ville de Niort a confié, par délibération n°2013-128 du 18 mars 2013, la gestion de ce service à GRDF pour une durée de 30 ans.

L'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les autorités organisatrices de la distribution de gaz exercent le contrôle du bon accomplissement des missions fixées par le cahier des charges de la concession.

Le contrôle doit permettre de s'assurer que le délégataire respecte ses obligations contractuelles et ses engagements. Tous les aspects de la concession et de son exploitation sont examinés avec une vigilance particulière portée à la sécurité des réseaux, à l'équilibre financier du contrat et à la qualité des services rendus aux usagers.

Pour ce faire, le délégataire doit transmettre avant le 30 juin de l'année suivante, le compte-rendu d'activité de l'année N-1 retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport comporte des données économiques, techniques et patrimoniales ainsi que des éléments sur la qualité de la desserte.

En application de l'article L.2143-2 du CGCT, le rapport de contrôle effectué par les services de la ville, sur la base du compte rendu d'activité de GRDF, pour l'année 2022, a été présenté, pour avis, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), le 4 décembre 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la transmission dans les délais impartis du compte-rendu d'activité de la concession de distribution publique de gaz pour l'année 2022 par GRDF ;
- prendre acte du rapport de contrôle de la concession.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGE





NIORT







L'édito

La transition énergétique à mener doit répondre aux besoins du pays, en renforçant la souveraineté des approvisionnements et en veillant à l'équilibre du système énergétique dans son ensemble. Pour répondre à ces enjeux, le gaz a un rôle majeur à jouer. L'urgence climatique nous oblige plus que jamais à prendre les bonnes décisions pour accélérer la décarbonation des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre. Le gaz est un atout majeur pour décarboner efficacement, en promouvant des usages directs performants et en s'appuyant sur des infrastructures de réseaux existantes et compatibles avec l'essor des gaz verts.

La dynamique qui porte cette énergie renouvelable et produite localement en fait la seule EnR ayant dépassé dès 2022 les objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Le cap des 500 sites de méthanisation a d'ailleurs été franchi en fin d'année dernière et la filière dispose dorénavant d'une capacité installée de plus de 9TWh. C'est l'équivalent de la production d'un réacteur nucléaire ou la consommation de plus de 2 millions de logements neufs chauffés. Au cours de l'année 2023, c'est la capacité d'un deuxième réacteur nucléaire qui sera disponible. D'ici 2030, les gaz verts pourraient couvrir 20% des besoins en gaz de la France, soit plus que le gaz importé de Russie avant la guerre russoukrainienne.

Votre réseau gaz, capable d'accueillir dès à présent le biométhane et les gaz verts de demain, est un actif essentiel pour encourager les solutions de transition énergétique à coût maitrisé. Les équipes de GRDF sont mobilisées et engagées à vos côtés pour assurer l'entretien, l'exploitation et la modernisation de ce patrimoine et de cet outil essentiel.

En 2022, un nouveau modèle de contrat de concession a été finalisé avec la FNCCR et France urbaine. Nous sommes à votre disposition pour le déployer progressivement, avec l'ambition de vous accompagner pleinement dans vos politiques énergétiques, grâce à des actions concrètes et coconstruites au service des territoires.

Chères autorités concédantes, vous nous avez confié vos réseaux, nous vous remercions de votre confiance. Les équipes de GRDF, ancrées dans les territoires, sont mobilisées localement, et GRDF est et restera engagé auprès de vous pour en faire la meilleure exploitation au service de cette transition énergétique.

Je vous souhaite une bonne lecture.



| 01 | L'essentiel de votre concession | 6 |
|------------|---|----------|
| O I | Les chiffres clefs de votre concession | 8 |
| | Vos interlocuteurs territoriaux | 10 |
| | Votre contrat de concession | 11 |
| 02 | L'activité au quotidien | 12 |
| | Les clients et leurs usages | 14 |
| | Les services et les prestations L'activité de comptage | 21 23 |
| | L'écoute client | 26 |
| | La chaine d'intervention | 32 |
| | La sécurité du réseau | 37 |
| 03 | Le patrimoine de votre concession | 46 |
| | Vos ouvrages | 48 |
| | Les chantiers Les investissements | 55 57 |
| | La valorisation de votre patrimoine | 63 |
| | Le compte d'exploitation | 66 |
| 04 | Le tarif de distribution - ATRD | 68 |
| | La synthèse du compte d'exploitation | 70 |
| | Les recettes | 73 |
| | Les charges L'équilibre financier | 75 79 |
| | La transition écologique | 82 |
| 05 | | |
| | Le gaz vert La mobilité durable | 84 88 |
| | Sobriété énergétique | 90 |
| | Responsabilité sociétale de l'entreprise | 92 |
| 06 | GRDF & Vous | 94 |
| 00 | La distribution du gaz, une mission de service public | 96 |
| | Une organisation à votre service | 100 |
| | Les outils digitaux à votre disposition | 103 |

CRAC 2022 - NIORT

5



Uessentiel de votre concession

| 1.1 | Les chiffres clefs de votre concession | 8 |
|-----|--|----|
| 1.2 | Vos interlocuteurs territoriaux | 10 |
| 1.3 | Votre contrat de concession | 11 |

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle



19 041

Nombre de clients



44

Nombre de premières mises en service clients



307 GWh

Quantités de gaz acheminées



95,7%

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)



101

Nombre de réclamations



96,7%

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat



2043

Année d'échéance du contrat



30

Durée du contrat



09/04/2013

Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie



36 k€

Redevance R1



3 545 k€

Investissements réalisés sur la concession



5 064 k€

Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité



632%

Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau



100%

Taux de visites réalisées sur les postes de détente réseau



100%

Taux de visites réalisées sur les robinets



100%

Taux de visites réalisées sur les branchements collectifs



321

Nombre d'interventions de sécurité gaz



314

Nombre d'incidents

Patrimoine



318 km

Longueur totale des canalisations



18 034

Nombre de compteurs domestiques actifs



2 066 m

Longueur de réseau développé

01 L'essentiel de votre concession

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux



VALERIE LAFOSSEConseillère Collectivités Territoriales Vienne et Deux-Sèvres 06 47 73 32 03
valerie.lafosse@grdf.fr



RENAUD FRANCOMMEDirecteur Territorial Régional Poitou-Charentes 06 71 92 64 63
renaud.francomme@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 09/04/2013

Durée d'application : 30 ans

Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant :

- Le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante : https://docgaz.grdf.fr/docs/crac_quide_de_lecture.pdf.
- La « Plateforme de Données Concession (PDC) », qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDE, fr via le « Portail Collectivités ».



| 2.1 | Les clients et leurs usages | 14 |
|-----|---------------------------------|----|
| 2.2 | Les services et les prestations | 21 |
| 2.3 | L'activité de comptage | 23 |
| 2.4 | L'écoute client | 26 |
| 2.5 | La chaine d'intervention | 32 |
| 2.6 | La sécurité du réseau | 37 |

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

Suite à une année 2020 marquée par une baisse sensible des consommations des professionnels dues à la crise sanitaire, l'année 2021 est revenue à des consommations normales. La consommation s'oriente de nouveau à la baisse en 2022, d'une part en raison du contexte de crise énergétique et d'autre part grâce aux efforts de sobriété réalisés par les consommateurs. Les consommations de 2022, corrigées de l'impact climatique, sont inférieures d'environ 10% à celles de 2019.

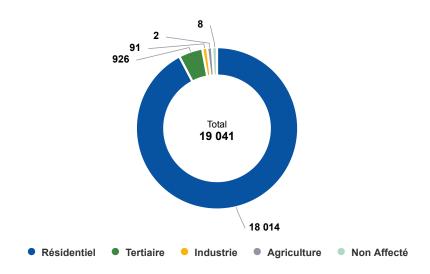


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

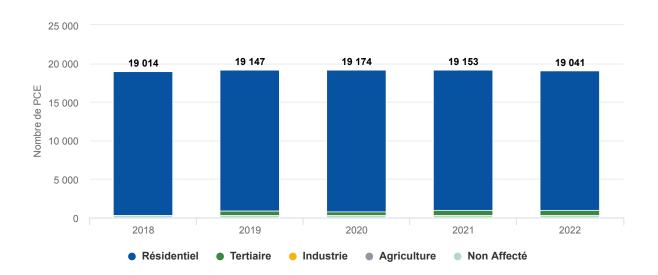
Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

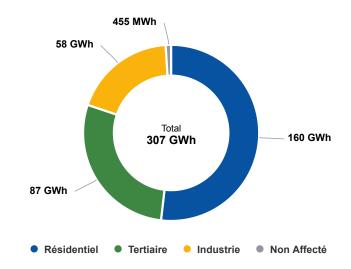
Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2022



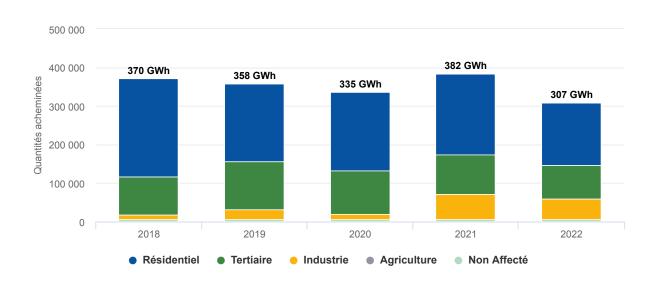
Évolution du nombre de clients par secteur d'activité



Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2022



Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité

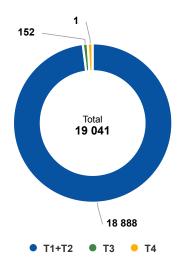




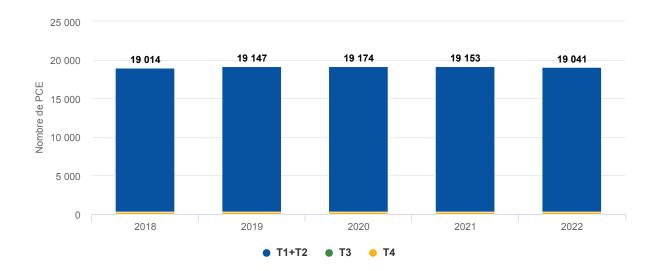
Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients de votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

Répartition du nombre de clients par tarif en 2022



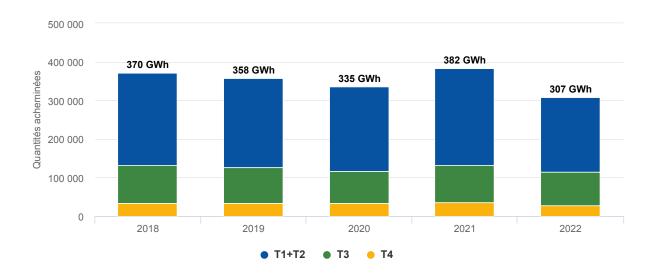
Évolution du nombre de clients par tarif







Évolution des quantités acheminées par tarif



Vous pouvez constater une évolution marquée des données du secteur tertiaire entre l'année 2018 et 2019 et les suivantes. Cette évolution n'indique pas un réel changement d'utilisation du gaz sur votre concession : elle n'est en effet que le reflet d'un changement d'organisation de la base de données pour donner suite à l'évolution de la règlementation sur ce sujet.

En effet, conformément aux évolutions prévues par l'article 179 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la détermination du secteur d'activité des points de consommation gaz a évolué :

- auparavant, les petits professionnels consommant moins de 300 MWh par an (correspondant aux tarifs T1 et T2 en gaz) étaient considérés réglementairement comme relevant du secteur « résidentiel ».
- pour donner suite à la publication du décret 2020-196 du 4 mars 2020 et de l'arrêté du 6 mars 2020, les fournisseurs d'énergie ont été tenus de transmettre

à GRDF le code NAF de tous leurs clients professionnels.

Ainsi, il est désormais possible de connaitre :

- avec plus de précisions sur le secteur d'activité des clients petits professionnels (clients T1 et T2) qui sont désormais déclinés en « tertiaire », « industrie » et « agricole ».
- plus précisément le sous-secteur d'activité des entreprises (clients T3 et T4).

En résumé, le nombre de clients « résidentiel » (en grande majorité des clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer au profit des secteurs « tertiaire », « industrie » et « agricole ». Le nouveau format des données a l'avantage d'être plus précis et riche en informations. Cette différence de méthodologie peut expliquer une rupture dans la chronique.

Par ailleurs, les informations concernant les codes NAF de chaque client gaz (remontées par les fournisseurs) participent à la détermination du secteur d'activité. Leur complétude augmentant avec la mise en place d'une procédure plus robuste, la qualité et la précision des données de consommation et de leur répartition par secteur est en train de s'améliorer, même si localement (pour certains secteurs), des discontinuités peuvent être remarquées. A partir des données de consommation 2021, la répartition en secteurs d'activités (ou sectorisation) tient désormais compte de l'historique des informations partagées par le fournisseur (code NAF notamment). Cette évolution vise à faciliter l'interprétation des données agrégées de consommation, en les rendant moins dépendant d'éventuels aléas dans la complétude des informations reçues par GRDF.

Enfin, une ultime évolution de la répartition en secteurs d'activités a été demandée par le Ministère de la Transition Écologique. Elle concerne la prise en compte des consommations correspondantes au code NAF « Production et distribution de vapeur et d'air conditionné ». Il s'agit entre autres de chaufferies desservant différents types de clients finaux (dont des bailleurs, des immeubles, de réseau de chaleur mais aussi des clients tertiaires voir industriels et du service à l'énergie). Ces consommations ont été historiquement (années 2018, 2019, 2020) affectées au secteur d'activité « résidentiel », en raison du nombre important de clients résidentiels estimés pour ce code NAF. Afin de pouvoir mieux suivre ce type d'utilisation, le ministère a demandé d'affecter désormais la consommation correspondante à ce code NAF au secteur d'activité « industrie ». Une conséquence de cette évolution sera visible dans la comparaison entre consommation de l'année 2020 et 2021 : transfert d'une partie de la consommation affectée en 2020 au secteur résidentiel vers le secteur industriel.

GRDF a décidé de mettre à jour les données mises à disposition des collectivités (via le portail collectivité, les équipes en région ou l'opendata) avec une méthodologie de calcul uniforme pour plus de cohérence de l'historique de consommation. Cette mise à jour de l'historique des données de consommation n'a pas été élargie aux données de consommations qu'on retrouve dans les Comptes-rendus d'activités de Concession gaz (CRAC), compte tenu des différentes finalités des canaux de mise à disposition de données de consommation mais aussi du moindre impact des évolutions citées sur la répartition par tarifs des données de consommation, centrale dans le CRAC.

L'efficacité énergétique du réseau

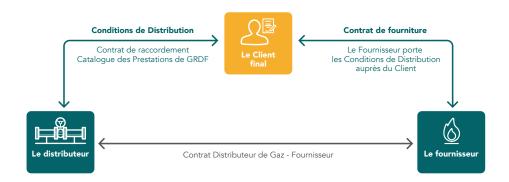
La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les

émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF suit l'évolution des émissions de méthane du réseau de distribution au niveau national. En 2022, celles-ci ont baissé de près de 5% par rapport à 2021, en ligne avec la trajectoire de réduction et les engagements de GRDF au niveau national et international en matière de réduction de ces émissions. Ce résultat en progrès montre que le plan d'actions volontaires de GRDF et des pouvoirs publics produit ses effets, s'appuyant en particulier sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de terrassement.

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, liant le distributeur au client, qui permet de décrire la nature des prestations réalisables à la demande des clients. Ce catalogue des prestations est validé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et mis à jour tous les ans. Il est consultable sur le site **grdf.fr.**



Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise ainsi :

- Des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...).
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...), identifiées dans le catalogue de prestations.

Le catalogue des prestations est disponible sur le site de GRDF à l'adresse www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations.

Les principales évolutions du catalogue 2022 publié le 1^{er} juillet 2022 ont notamment porté sur :

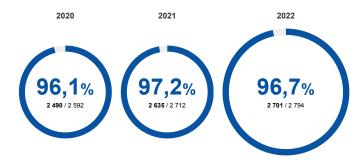
- Mise en conformité de certaines prestations afin d'harmoniser la terminologie avec l'arrêté du 23 février 2018.
- Adapter les prestations relatives à la pression disponible « standard » et « non standard » afin de répondre au besoin des nouveaux consommateurs comme les stations de gaz naturel pour véhicules (GNV).
- Raccourcir le délai standard de réalisation de la prestation n°13 « Changement de fournisseur ».
- Pour l'évolution des tarifs des prestations annexes des GRD de gaz au 1^{er} juillet 2022 et en raison de la crise menant à des pénuries de matières premières, la CRE considère qu'il n'est pas pertinent, pour cet exercice, d'appliquer la formule d'indexation en vigueur. Par conséquent, la CRE la remplace, à titre exceptionnel pour l'année 2022 et pour l'ensemble des prestations annexes réalisées à titre exclusif par les GRD de gaz, par une formule d'indexation basée sur la variation moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation.

• L'évolution de l'ensemble des tarifs au 1^{er} juillet est ainsi basée sur l'indice de +1,6%.

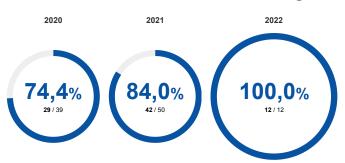
Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------|-------|-------|
| Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur) | 1 611 | 2 692 | 2 425 |
| Mise hors service (initiative client ou fournisseur) | 1 326 | 1 587 | 1 755 |
| Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement) | 118 | 137 | 141 |
| Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement) | 1 072 | 1 562 | 1 144 |
| Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard | 86 | 110 | 119 |
| Déplacement vain ou annulation tardive facturés | 91 | 113 | 95 |
| 1ère mise en service | 100 | 83 | 44 |

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



Taux de raccordement dans les délais catalogue



2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est séparé entre les plus gros consommateurs (environ 100 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (11 millions environ).

Sur ce dernier périmètre, pour les cas où le compteur n'est pas encore communicant, le déploiement étant en cours, le relevé est organisé sur un rythme semestriel et réalisé par des entreprises prestataires de GRDF.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles car situés dans le logement des clients.

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de 99,1% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 3,0% sur votre concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Les corrections de relevés interviennent suite à des contrôles des consommations relevés à pied, à des corrections sur des index estimés ou à des contestations d'index issus des réclamations clients ou des demandes fournisseurs.

Le « taux de compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 99,8% sur votre concession. Il correspond au nombre de compteurs dont l'index a pu être lu sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs, qu'ils soient communicants ou non communicants.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2023.

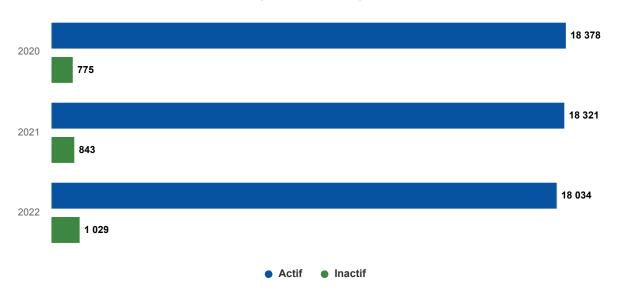
L'accessibilité des compteurs non communicants lors du relevé

Plus de la moitié du parc de compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client pour le relevé. Dans le cas d'un compteur inaccessible, un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index. Une annonce du passage du releveur est alors faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un autorelevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

Depuis 2020, afin d'accompagner le client tout au long de son parcours du relevé, GRDF a mis en place un service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en autorelevé.

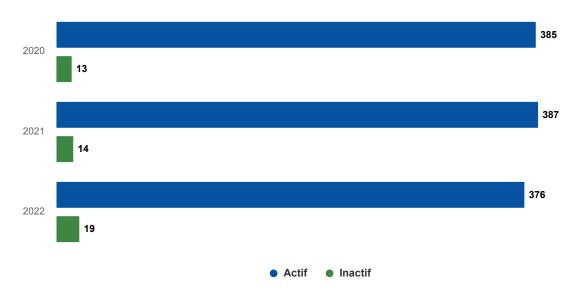
L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Évolution des compteurs domestiques actifs et inactifs

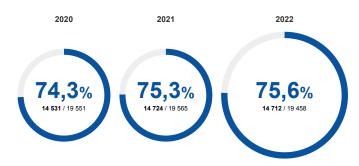


En 2022, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 19 063. En 2021, ce nombre était de 19 164 et de 19 153 en 2020.

Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs



Taux d'accessibilité des compteurs domestiques et industriels



Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se termine en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Depuis le début du déploiement sur votre concession, 19 155 compteurs ou modules communicants ont été installés dont 177 en 2022. De plus, 7 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

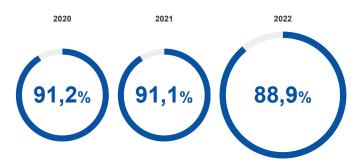
Le Service Client GRDF traite l'ensemble des demandes (hors Urgence Sécurité Gaz) concernant le raccordement, le conseil en matière de solutions gaz naturel et l'ensemble des prestations réalisées par GRDF. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs d'énergie. Vous pouvez contacter nos conseillers sur notre site internet grdf.fr (rubrique Aide & contacts) ou par téléphone au 09 69.36.35.34 du lundi au vendredi de 8h à 17h (appel non surtaxé) avec un service dédié pour l'accueil des clients professionnels et des collectivités locales (en choissisant 3 lors de l'appel).



50 429

APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF sur votre région GRDF



Satisfaction des collectivités locales

Comme chaque année, GRDF sollicite les collectivités locales pour mesurer leur niveau de satisfaction. Cette année 1 812 élus et fonctionnaires territoriaux ont répondu à cette enquête, soit autant que les deux années précédentes. Avec 97% (98% en 2021) de collectivités se déclarant satisfaites de la relation concessionnaire, la qualité s'est maintenue par rapport à 2021.

Dans le détail, on observe notamment que 97% (95% en 2021) des collectivités se déclarent confiantes dans la qualité des données fournies, et 96% (94% en 2021) considèrent que le CRAC permet d'avoir une vision précise de l'activité de GRDF sur leur concession. Les attentes des élus et des fonctionnaires territoriaux vis-à-vis de GRDF restent fortes sur la coordination des programmes travaux ainsi que leur suivi. GRDF s'engage à poursuivre ses efforts pour toujours

95% des collectivités réaffirment leur satisfaction à GRDF mieux répondre aux attentes des collectivités locales et apporter au cœur des territoires une énergie sûre et de plus en plus renouvelable.

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

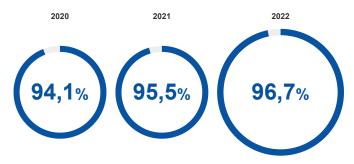
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.



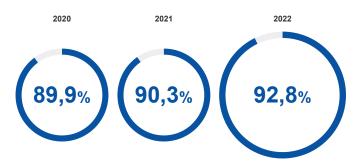
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

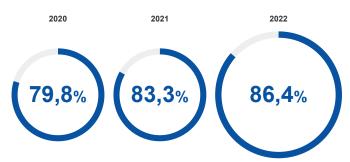
Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif sur votre région GRDF



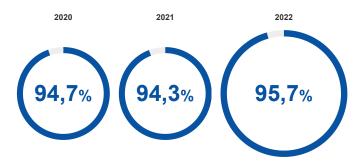
Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance sur votre région GRDF





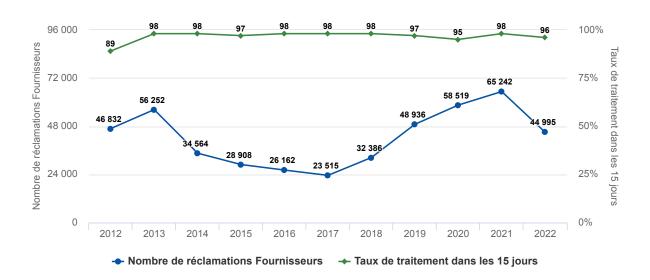
La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Après la baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs d'énergie pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés, les années 2018-2021 ont été marquées par une augmentation des réclamations principalement liée à des anomalies de publications de données de consommation, ceci en lien avec le déploiement généralisé des compteurs communicants gaz et, de façon plus globale, avec les évolutions des systèmes d'information associés à la mise à disposition des données de consommation aux fournisseurs.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des réclamations Fournisseurs courantes au niveau national



En 2022 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 95,5%.

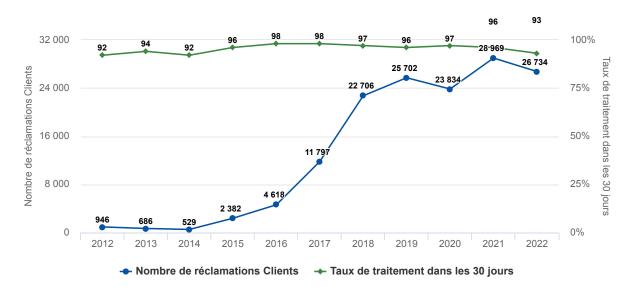
La gestion des réclamations directement émises par les clients

Le volume des réclamations émises directement par les clients se stabilise après la forte augmentation observée ces dernières années, cette évolution de la volumétrie des réclamations était la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale et progressive depuis 2014 pour trois raisons :
 - GRDF est mieux connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
 - GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr, où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
 - GRDF a mieux qualifié les réclamations dans les outils de collecte, permettant d'en fiabiliser le dénombrement (des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs sont d'ailleurs réalisées en continu depuis 2020)
- GRDF a intensifié depuis 2018 le déploiement des compteurs communicants entrainant des retours clients comme évoqué ci-dessus.

On constate une légère dégradation du délai de traitement de ces réclamations en 2022 avec près de 92% de réponses apportées dans les 30 jours contre 96% en 2021.

Évolution des réclamations Clients courantes au niveau national

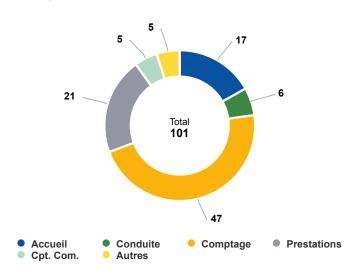


Les réclamations sur votre concession

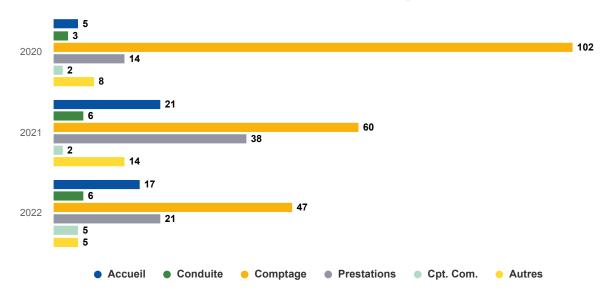
Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2022



Evolution du nombre de réclamations par motif



En 2022 sur votre concession, le nombre total de réclamations est de 101. Ce nombre total était de 141 en 2021, et de 134 en 2020.

En 2022 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 89,1%.

2.5 La chaine d'intervention

Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).



Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 99,1%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

326 **> 314**

en 2021

en 2022

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite

105 **→ 99**

Fuite de gaz sans incendie ni explosion

169 **→ 155**

Incendie et/ou explosion

18 **→ 19**

Autres natures

34 > 41

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF

58 **→ 46**

Ouvrages exploités par GRDF

259 **> 256**

Autres sièges

9 **→ 12**

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau

Branchement individuel ou collectif

11 **→ 10**

216 **> 210**

Poste de détente

et protection

cathodique

 $1 \rightarrow 1$

CI, CM et branchement particulier

15 **→ 16**

exploités par ĞRDF 16 **→ 19**

Autres ouvrages

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages

Défaut de mise en œuvre

33 **→ 28**

Défaillance

31 **→ 37**

d'installations à proximité

 $1 \rightarrow 0$

1 **→** 0

Incendie

Environnement

Matériel

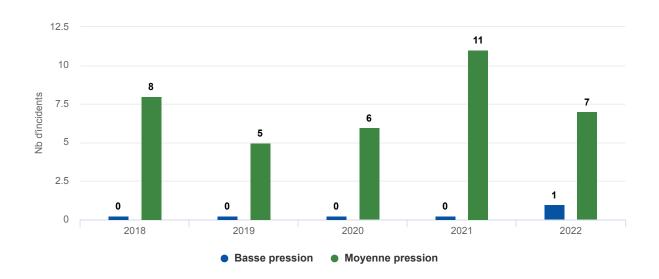
12 **→ 16**

180 **→ 174**

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

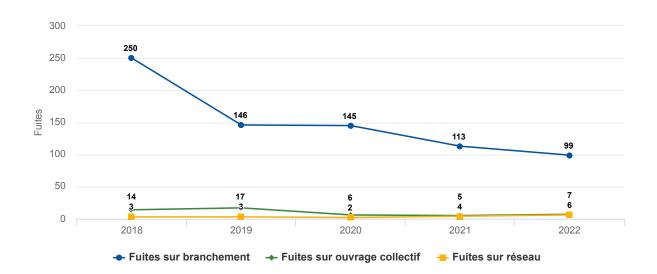
897 **> 328**

Répartition des incidents sur le réseau par pression



Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2022, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Évolution des fuites par type d'ouvrage



Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

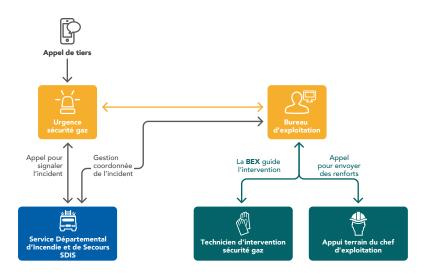
Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des

procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente moins de 2% des interventions de sécurité.



En 2022 sur votre concession, 8 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 321 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le « délai d'interruption du flux gazeux » est de 58 minutes.

Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé « Plan Origaz », permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le chef d'exploitation du bureau d'exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

02 L'activité au quotidien

Une mise en œuvre du Plan Origaz a eu lieu sur le périmètre de Nouvelle-Aquitaine Nord le 28 septembre 2022, à la suite d'un incident lié à des travaux, provoquant la coupure d'environ 600 clients sur la commune de Châtellerault (86).

Par ailleurs, un test de mise en œuvre du Plan Origaz a été organisé le 8 décembre 2022 sur le département de Charente-Maritime, en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le transporteur GRT Gaz. En présence de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, il s'agissait de simuler une fuite de gaz sur un réseau de transport alimentant un réseau de distribution desservant deux communes. Ce scénario a permis de tester la coordination entre le SDIS, GRT gaz et GRDF, la réactivité des équipes, l'organisation de la cellule de crise, celle du BEX, et la communication entre les acteurs de GRT gaz et de GRDF.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site infocoupure.grdf.fr.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

2.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau. Il permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Environ 110 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

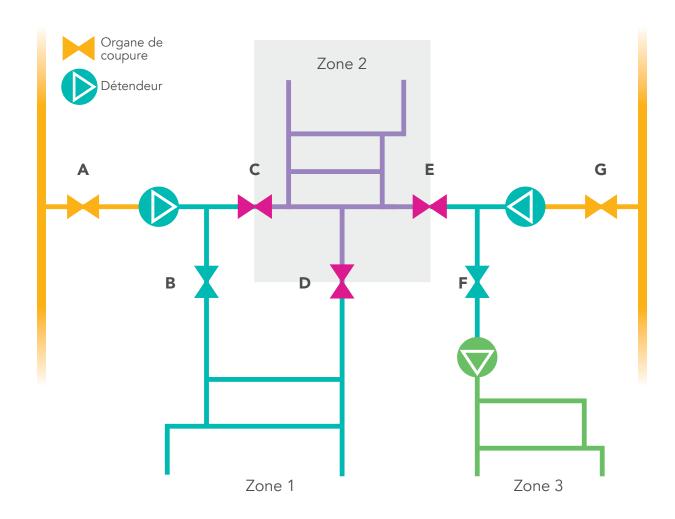
Les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane sont équipés de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les éventuels dysfonctionnements en temps réel.

L'organisation du réseau est progressivement réalisée selon les principes représentés dans le schéma ci-dessus :

- Des artères principales, en acier ou en polyéthylène, relient les postes de desserte transport/distribution (entre les points A et G). Ces artères sont maillées et séparables par des robinets (C et E) qui permettent d'isoler un tronçon, en cas de besoin, en limitant l'impact d'une coupure pour les clients, ainsi que le temps de décompression : c'est le schéma de vannage. Depuis quelques années, des postes d'injection biométhane sont raccordés sur ces artères principales afin d'alimenter le réseau en gaz vert.
- Des réseaux tertiaires (antenne B, D et F) en MPB sont raccordés au réseau secondaire desservant l'ensemble des clients des zones 1 et 3. Chaque antenne tertiaire est isolable en cas de besoin par la fermeture d'un robinet (F).
- Des réseaux BP (zone 3) en ilot ou maillés sont alimentés par un ou plusieurs postes de détente MPB/BP; ils sont raccordés sur le réseau secondaire ou tertiaire MPB.

Au fur et à mesure des renouvellements et/ou modifications de réseau, la structuration du réseau se poursuit selon ces principes, intégrant également l'impact du développement des gaz verts et de l'implantation de stations GNV.

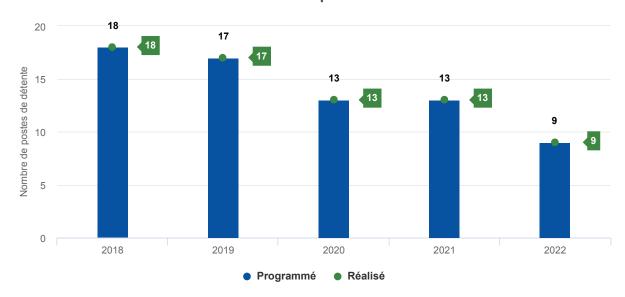
02 L'activité au quotidien



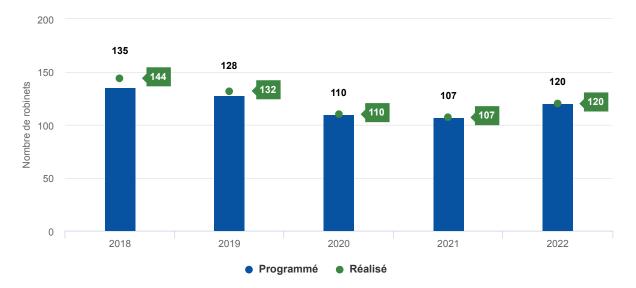
La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 gammes de maintenance sont appliquées.

Visites de maintenance des postes de détente réseau

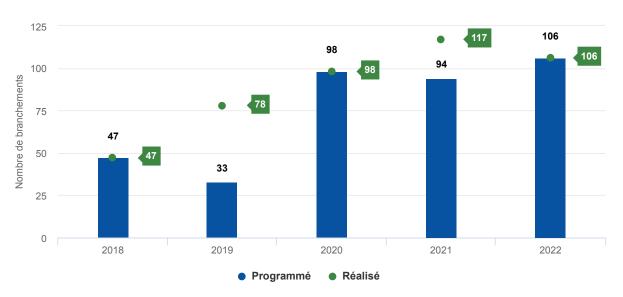


Visites de maintenance des robinets de réseau



02 L'activité au quotidien

Visites de maintenance des branchements collectifs

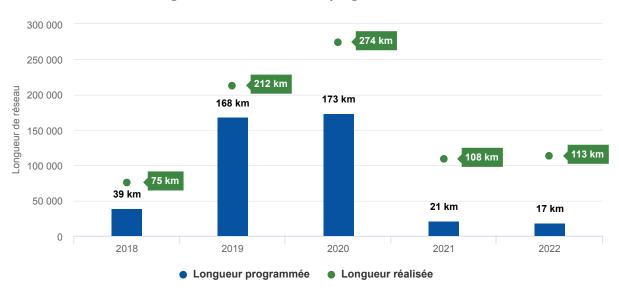


La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend des caractéristiques du réseau (nature, pression).

Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé



La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine

concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Clients Sédentaires », pour les clients qui occupent leur logement depuis plus de 12 ans et dont la chaudière a également plus de 12 ans,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2022, sur votre concession:

- 48 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- une situation de danger grave et immédiat a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les écogestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des

02 L'activité au quotidien

clients, GRDF procède, conformément à la réglementation en vigueur, à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et pose des compteurs

| Type de compteur | Périodicité | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------------|------|------|------|
| Compteurs domestiques à soufflets | 20 ans | 54 | 147 | 57 |
| Compteurs industriels à soufflets | 15 ans | 10 | 15 | 18 |
| Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse | 5 ans | 15 | 40 | 21 |

Le réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire dit anti-endommagement est applicable depuis plus de 10 ans désormais. Il concerne tous les intervenants des chantiers, de la conception à la réalisation. Il permet à chaque acteur, responsables de projets et entreprises de travaux, avec la contribution des exploitants de réseaux, de renforcer la sécurité des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

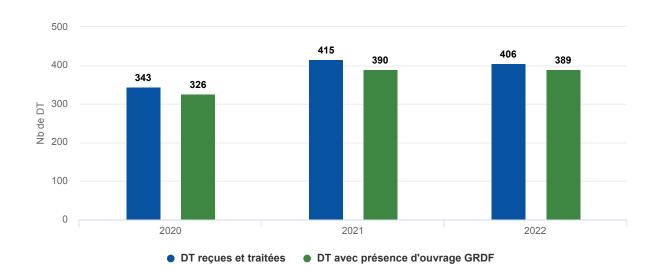
GRDF traite dans les délais réglementaires l'ensemble des déclarations de travaux reçues pour permettre des travaux en toute sécurité.

Ces déclarations peuvent être des DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou des Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux.

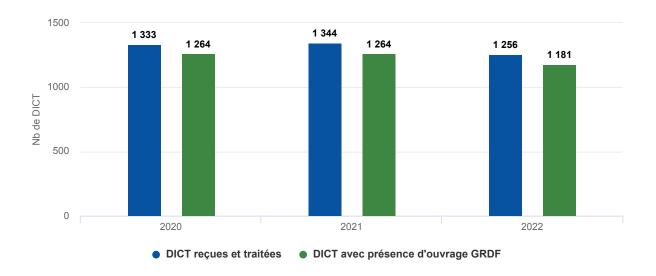


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Évolution des Déclarations de Travaux



Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



Les dommages aux ouvrages

Quand un ouvrage de distribution de gaz est endommagé, les impacts sont multiples : sécurité des intervenants et potentiellement des tiers, aléas, retards et surcoûts pour le chantier, coupures d'alimentation en gaz des clients et nuisances environnementales.

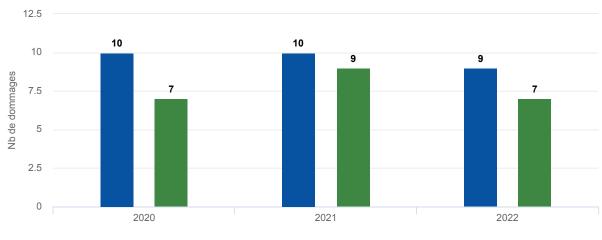
Poursuivre la réduction des endommagements est une ambition qui doit être partagée par chaque intervenant.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

02 L'activité au quotidien

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages



Dommages lors ou après travaux de tiers

Dont avec fuite sur ouvrages enterrés

Dommages

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------|-------|-------|
| Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés | 7 | 9 | 7 |
| Nb de DICT sur ouvrages GRDF | 1 264 | 1 264 | 1 181 |
| Taux | 0,55% | 0,71% | 0,59% |

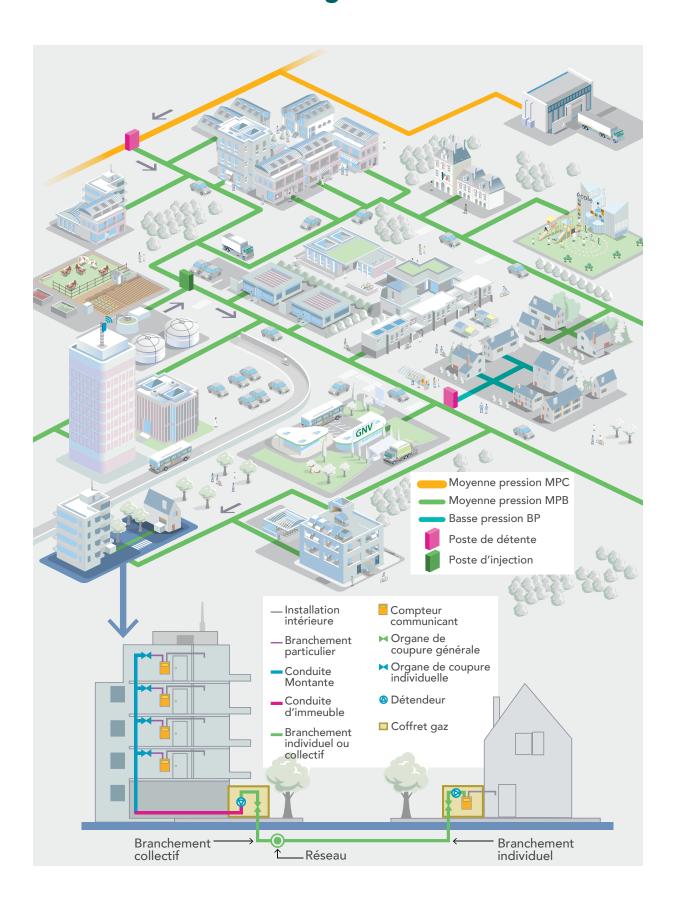


Le patrimoine de votre concession

| 3.1 | Vos ouvrages | 48 |
|-----|-------------------------------------|----|
| 3.2 | Les chantiers | 55 |
| 3.3 | Les investissements | 57 |
| 3.4 | La valorisation de votre patrimoine | 63 |



3.1 Vos ouvrages



L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

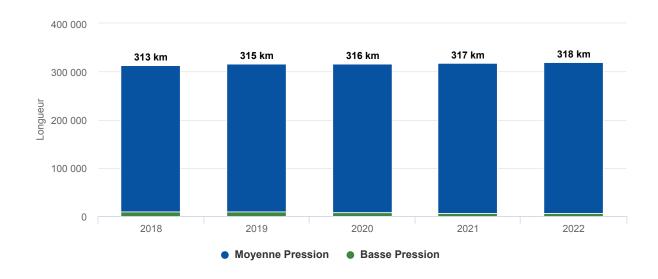
Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2022,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2022



Évolution des canalisations par pression



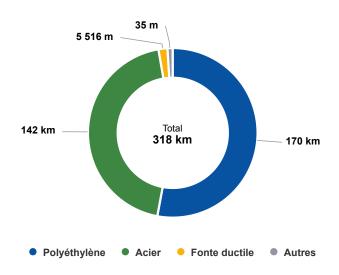
L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

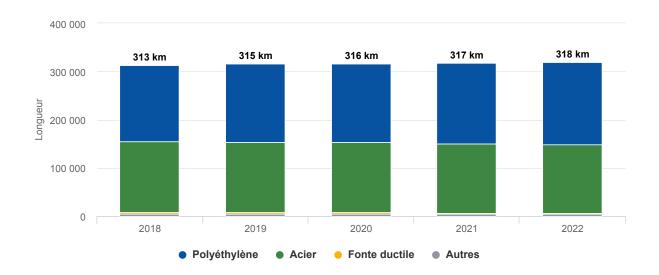
- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2022,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.







Évolution des canalisations par matière



L'inventaire des ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|
| Postes de détente réseau | 26 | 25 | 24 |
| Robinets de réseau utiles à l'exploitation | 221 | 222 | 227 |
| Branchements collectifs | 849 | 846 | 822 |



L'amélioration des bases de données techniques des ouvrages gaz

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé « Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages » (RIO).

Entre 2015 et fin 2017, ce programme a consisté à visiter plus de 460 000 adresses et a ainsi permis d'identifier 150 000 branchements collectifs supplémentaires dans l'inventaire technique. Cette action a contribué à renforcer la sécurité industrielle en intégrant ces ouvrages supplémentaires dans le programme de maintenance.

Par ailleurs, à l'issue de la phase de recensement complémentaire du projet RIO2, GRDF a conduit fin 2018 une opération de recalage de l'inventaire comptable, dont les impacts financiers sur la valorisation de chaque concession sont très limités.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tout ouvrage créé, renouvelé ou déposé fait l'objet d'une mise à jour coordonnée dans l'inventaire technique et l'inventaire comptable .

L'écart cumulé en nombre et en valeur absolue pour les branchements collectifs et mesuré sur chaque commune sur le stock à fin 2022 est de 1,7% entre les deux bases patrimoniales.

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans

Le patrimoine de votre concession

« Grande Échelle ».

En 2022, sur votre concession 343 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Les deux indicateurs « Connaissance des branchements individuels (report sur le plan) » (4) et « Connaissance des branchements collectifs (report sur plan) » (6) sont pour l'instant calculés à la maille nationale. Ils ne présentent pas la qualité du report sur plan des branchements individuels et collectifs sur votre concession.

Au national en 2022, l'indice de connaissance du patrimoine est de 90.

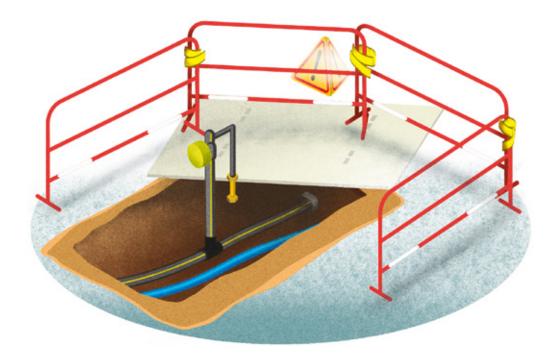
Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession.

Indice de connaissance du patrimoine

| N° | Sous-indicateur | Pts max | Gradation | Note 2022 |
|----|--|---------|---|-----------|
| 1 | Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour | 10 | Binaire | 10 |
| 2 | Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG) | 5 | 0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif | 5 |
| 3 | Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG | 5 | 0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif | 5 |
| 4 | Connaissance des branchements individuels (report sur le plan) | 5 | 0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif | 2 |
| 5 | Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs | 4 | 0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif | 4 |
| 6 | Connaissance des branchements collectifs (report sur plan) | 5 | 0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif | 2 |
| 7 | Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression) | 10 | 0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif | 10 |
| 8 | Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock) | 5 | 0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif | 4 |
| 9 | Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux) | 3 | 0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif | 2 |
| 10 | Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour le nombre de vannes | 4 | 0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif | 2 |
| 11 | Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane | 4 | 0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif | 4 |
| 12 | Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour | 5 | Binaire | 5 |
| 13 | Taux de plans grande échelle géoréférencés | 10 | Progressif | 10 |
| 14 | Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock) | 5 | Progressif | 4 |
| 15 | Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification) | 5 | Binaire | 5 |
| 16 | Mise à disposition, sur le Portail Collectivités GRDF, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession | 10 | Binaire | 10 |
| 17 | Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux | 5 | Binaire | 5 |
| | TOTAL | 100 | | 89 |

03 Le patrimoine de votre concession





3.2 Les chantiers

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de raccordements et de transition écologique

Ces travaux concernent:

- les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV,
- les investissements liés au développement des gaz verts (raccordement des unités de production, renforcements, maillages...).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.

Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « Bsurl » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « Bsurl », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Le raccordement des unités de production de biométhane peut nécessiter des travaux de maillage du réseau. Un maillage permet de réunir plusieurs zones de consommation pour absorber la production de gaz vert. Dans les territoires où sont exploitées plusieurs unités de méthanisation, il peut y avoir besoin de réalisation de chantiers de rebours qui permettent de compresser le biométhane injecté dans le réseau de distribution afin qu'il soit acheminé dans un réseau de distribution de pression supérieure (par exemple de la MPB à la MPC) ou dans le réseau de transport.

Le raccordement des stations GNV peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau de distribution, car les débits demandés sont importants.

En 2022, ces travaux ont représenté 2 066 m sur votre réseau.

| Raccordements et transition écologique | Longueur | Brch. Coll. | Brch. Ind. |
|--|----------|-------------|------------|
| CHEMIN DU LAC | 1 015 m | | 1 |
| RUE PAUL SABATIER | 611 m | | 3 |
| AVENUE DE LA VENISE VERTE | 258 m | | 19 |
| RUE DE L AERODROME | 140 m | | 5 |
| IMPASSE DE L ILE AUX OISEAUX | 30 m | | 2 |
| BOULEVARD MAIN | 12 m | | |

Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, par exemple dans le cadre de grands projets urbains, à la suite de modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs ou de clients finals.

En 2022, il n'y a pas eu de chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers sur votre réseau.





Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

En 2022, GRDF a modernisé 2 478 m de votre réseau.

| Adaptation et modernisation des ouvrages | Longueur | Brch. Coll. | Brch. Ind. |
|--|----------|-------------|------------|
| AVENUE FRANCOIS DE MALHERBE | 1 074 m | | 90 |
| AVENUE DE LA ROCHELLE | 334 m | | 15 |
| RUE DE LA COLLINE | 289 m | | 34 |
| IMPASSE GUSTAVE FLAUBERT | 173 m | | 28 |
| RUE VIEILLE ROSE | 160 m | | 3 |
| RUE DU GENERAL LARGEAU | 137 m | | 10 |
| IMPASSE DES JACOBINS | 83 m | | 13 |
| PLACE DE STRASBOURG | 78 m | | 2 |

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

3.3 Les investissements

La politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au niveau national, les investissements de GRDF ont atteint 1 117 M€ en 2022.

Environ 40% des investissements totaux sont consacrés à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Près de la moitié est dédiée aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

2022 est marquée par la poursuite de l'essor des investissements de transition écologique (biométhane et GNV) et des travaux de modernisation du réseau. En revanche, les raccordements affichent un retrait, après une année 2021 portée par les conversions fioul-gaz. Le déploiement des compteurs communicants gaz ralentit, avec la finalisation des programmes de pose intensive sur de nombreux territoires, à laquelle s'ajoute la persistance de difficultés d'approvisionnement en matériels.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants (dont l'achèvement est attendu en 2023), le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'accompagnement de la transition écologique (développement des gaz verts notamment), à l'exploitation et à la sécurité. Sur la période ATRD6, GRDF prévoit de consacrer en moyenne 290 millions d'euros aux investissements de raccordements et transition écologique et plus de 350 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.



Les clés de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages...) et non par famille de biens (canalisations, branchements, postes de détente...). En revanche, les investissements réalisés peuvent être suivis selon ces deux approches.

Les investissements mis en service dans l'année correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2022.

Ils sont présentés en 3 grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...)
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane
- Les « Autres biens mutualisés », qui correspondent à la quote-part des investissements réalisés sur les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Cette présentation, permet de distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession, selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Elle est utilisée dans les tableaux présentant les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des mises en service dans l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis le « Portail Collectivités », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site grdf.fr.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages (en euros)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| TOTAL | 1 366 456 | 2 320 475 | 3 487 006 |
| OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS | 1 057 439 | 1 869 303 | 2 742 091 |
| Premier établissement | 339 528 | 393 774 | 616 220 |
| Canalisations et distributions | 159 313 | 179 671 | 417 563 |
| Branchements | 180 215 | 205 292 | 99 859 |
| Branchements - Individuels | 163 844 | 195 514 | 95 832 |
| Ouvrages collectifs | 16 371 | 9 777 | 4 027 |
| Installations techniques | 0 | 8 811 | 98 798 |
| Postes de détente réseau | 0 | 8 811 | 40 100 |
| Protection cathodique | 0 | 0 | 57 940 |
| Autres installations | 0 | 0 | 759 |
| Renouvellement | 717 911 | 1 475 529 | 2 125 870 |
| Canalisations et distributions | 415 699 | 637 942 | 1 035 753 |
| Branchements | 298 714 | 837 587 | 1 114 623 |
| Branchements - Individuels | 272 161 | 748 704 | 1 042 898 |
| Ouvrages collectifs | 26 553 | 88 883 | 71 725 |
| Installations techniques | 3 498 | 0 | -24 505 |
| Postes de détente réseau | 0 | 0 | -30 487 |
| Autres installations | 3 498 | 0 | 5 982 |
| OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS | 46 440 | 91 135 | 377 789 |
| Compteurs et postes clients | 46 440 | 91 135 | 377 789 |
| Compteurs | 38 190 | 43 158 | 38 381 |
| Postes clients et équipements de télérelevé | 8 250 | 47 978 | 339 408 |
| BIENS MUTUALISÉS | 262 577 | 360 036 | 367 127 |
| Mobilier et immobilier | 59 622 | 104 980 | 75 164 |
| Outillages, Mobilier et Matériels Divers | 30 728 | 46 682 | 43 208 |
| Aménagements | 26 425 | 32 465 | 11 624 |
| Autres équipements | 2 468 | 25 834 | 20 332 |
| Véhicules et engins d'exploitation | 12 669 | 12 637 | 9 726 |
| Immobilisations incorporelles | 190 286 | 242 419 | 282 237 |
| Projets informatiques | 172 133 | 220 285 | 270 234 |
| Autres immobilisations incorporelles | 18 153 | 22 134 | 12 003 |

Investissements par finalité - flux (en euros)

| | | | | • | • | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
| TOTAL | 1 337 041 | 2 313 215 | 3 545 201 | 1 762 714 | 1 793 819 | 1 751 647 |
| RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE | 313 809 | 333 532 | 551 113 | 225 000 | 210 000 | 210 000 |
| Raccordements individuels et de pavillons et petits pros | 216 548 | 214 035 | 116 365 | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Lotissements, zones d'aménagement | 68 542 | 48 687 | 0 | 85 000 | 70 000 | 70 000 |
| Raccordements de clients importants | 21 883 | 70 158 | 203 140 | 40 000 | 40 000 | 40 000 |
| Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids) | 6 836 | 653 | 231 609 | 0 | 0 | 0 |
| MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS | 20 175 | 26 917 | 24 607 | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES | 696 022 | 1 537 160 | 2 577 471 | 1 060 000 | 1 160 000 | 1 110 000 |
| Investissements de structure des ouvrages | 455 | 38 270 | 108 758 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Dont schéma de vannage | 455 | 38 270 | 108 758 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Modernisation des ouvrages | 695 567 | 1 498 890 | 2 468 712 | 1 050 000 | 1 150 000 | 1 100 000 |
| Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,) | 462 384 | 432 833 | 283 598 | 200 000 | 200 000 | 200 000 |
| Dont branchements et ouvrages collectifs | 124 250 | 869 189 | 2 006 360 | 800 000 | 800 000 | 800 000 |
| Autres investissements de modernisation | 108 933 | 196 867 | 178 754 | 50 000 | 150 000 | 100 000 |
| MODERNISATION DE LA CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE | 18 155 | 21 773 | 11 896 | 32 220 | 27 385 | 23 059 |
| COMPTAGE | 40 117 | 91 077 | 110 351 | 81 527 | 30 163 | 32 004 |
| Projet Compteurs Communicants Gaz | 12 479 | 80 767 | 41 649 | 56 189 | 0 | 0 |
| Postes de livraison clients | 6 269 | 10 353 | 47 381 | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| Compteurs et télérelevé | 21 369 | -44 | 21 321 | 20 338 | 25 163 | 27 004 |
| AUTRES | 248 764 | 302 756 | 269 763 | 343 967 | 346 270 | 356 584 |
| Logistique | 77 189 | 92 847 | 70 462 | 148 314 | 147 210 | 154 269 |
| Véhicules | 12 669 | 12 637 | 9 726 | 67 774 | 38 962 | 35 055 |
| Immobilier | 23 173 | 20 234 | 25 068 | 47 235 | 75 373 | 77 910 |
| Autres (outillage, télécom, matériel informatique,) | 41 347 | 59 977 | 35 669 | 33 305 | 32 875 | 41 303 |
| Système d'information | 171 575 | 209 909 | 199 300 | 195 653 | 199 060 | 202 315 |
| | | | | | | |

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours

03 Le patrimoine de votre concession

au moment de la publication du CRAC et les deux années suivantes pour les contrats dont les investissements d'adaptation et modernisation des ouvrages sont supérieurs à 100 k€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 k€ sur 3 ans).

Ces prévisions correspondent à la meilleure estimation de GRDF à la date de leur élaboration. Elles restent cependant soumises à divers aléas, qu'il s'agisse d'initiatives externes (par exemple, raccordements de nouveaux clients et/ou producteurs de biométhane, modifications d'ouvrages à la demande de tiers) ou de l'évolution de la programmation des travaux, notamment dans le cadre de la coordination avec les programmes des collectivités et autres occupants de la voirie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

62

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-dessous restitue l'origine de financement de tous les biens en service à fin 2022.

Origine de financement (en euros)

| | Financée par GRDF | Financée par Autorité Concédante | Financée par des tiers |
|---|----------------------|--|---------------------------|
| TOTAL | 44 973 645 | 0 | 3 273 912 |
| OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS | 37 747 319 | 0 | 3 273 908 |
| Canalisation de distribution | 19 720 612 | 0 | 1 952 655 |
| Branchements | 17 299 289 | 0 | 1 319 881 |
| Branchements individuels | 14 135 284 | 0 | 863 932 |
| Ouvrages collectifs | 3 164 005 | 0 | 455 949 |
| Installations techniques | 727 418 | 0 | 1 372 |
| Postes de détente réseau | 458 318 | 0 | 0 |
| Protection cathodique | 194 343 | 0 | 1 372 |
| Autres installations | 74 757 | 0 | 0 |
| OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS | 3 035 905 | 0 | 0 |
| Compteurs et postes clients | 3 035 905 | 0 | 0 |
| Compteurs | 2 198 846 | 0 | 0 |
| Postes clients et équipements de télérelevé | 837 060 | 0 | 0 |
| BIENS MUTUALISÉS | 4 190 420 | 0 | 4 |
| Mobilier et immobilier | 1 148 345 | 0 | 4 |
| Outillages, Mobilier et Matériels Divers | 458 710 | 0 | 0 |
| Aménagements | 513 984 | 0 | 0 |
| Génie civil | 8 240 | 0 | 4 |
| Terrains | 2 284 | 0 | 0 |
| Autres équipements | 165 128 | 0 | 0 |
| Véhicules et engins d'exploitation | 199 809 | 0 | 0 |
| Véhicules GNV | 24 595 | 0 | 0 |
| Autres véhicules | 175 214 | 0 | 0 |
| Immobilisations incorporelles | 2 842 266 | 0 | 0 |
| Projets informatiques | 2 485 441 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 356 824 | 0 | 0 |



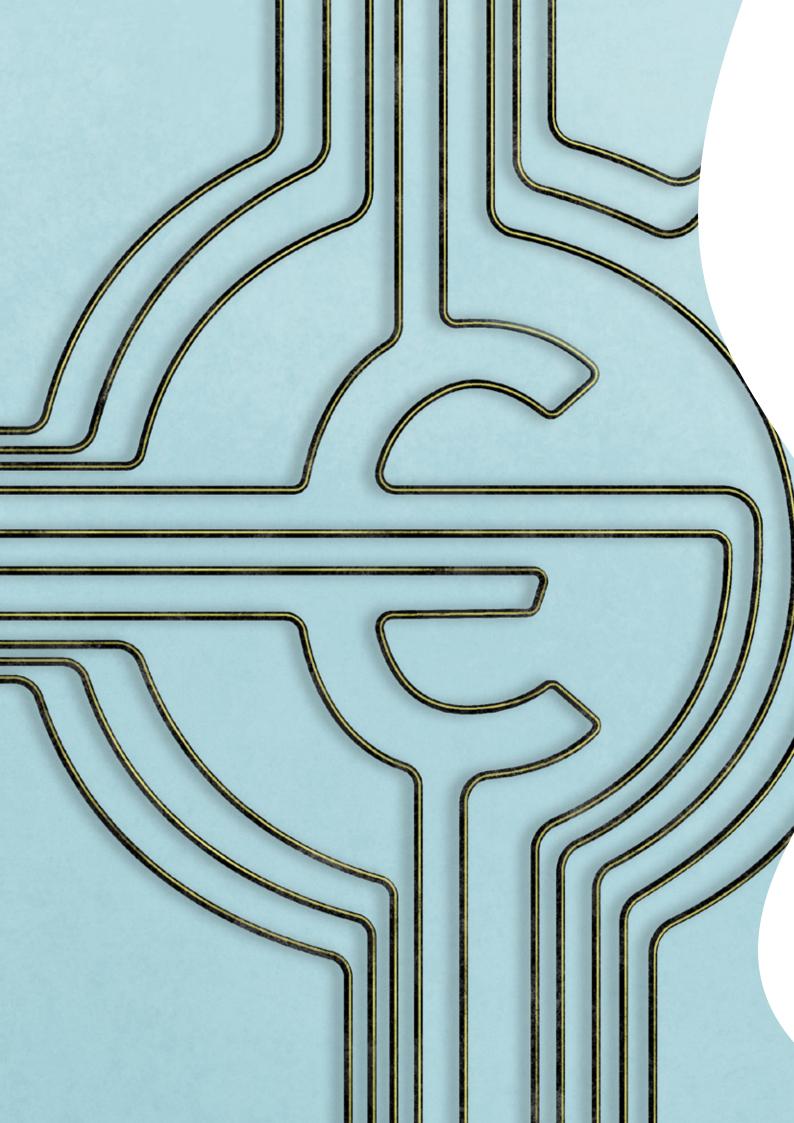
La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession .

Valorisation du patrimoine (en euros)

| | VNR début d'année | VNR fin d'année | Remb. éco. réeval. de l'année | Coût de financement de l'année | Charges d'invest. de l'année |
|---|----------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| TOTAL | 29 162 431 | 30 473 169 | 1 713 132 | 1 285 153 | 2 998 285 |
| OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS | 25 890 568 | 27 057 999 | 1 216 059 | 1 109 551 | 2 325 611 |
| Canalisation de distribution | 13 643 224 | 14 381 883 | 529 103 | 584 870 | 1 113 973 |
| Branchements | 11 706 833 | 12 162 287 | 657 126 | 502 459 | 1 159 584 |
| Branchements individuels | 9 876 424 | 10 392 309 | 542 734 | 426 347 | 969 081 |
| Ouvrages collectifs | 1 830 409 | 1 769 978 | 114 392 | 76 112 | 190 504 |
| Installations techniques | 540 511 | 513 828 | 29 831 | 22 222 | 52 053 |
| Postes de détente réseau | 376 855 | 363 272 | 13 583 | 15 448 | 29 031 |
| Protection cathodique | 111 360 | 103 747 | 10 761 | 4 630 | 15 391 |
| Autres installations | 52 296 | 46 809 | 5 487 | 2 144 | 7 631 |
| OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS | 1 756 437 | 1 925 738 | 182 809 | 105 188 | 287 996 |
| Compteurs et postes clients | 1 756 437 | 1 925 738 | 182 809 | 105 188 | 287 996 |
| Compteurs | 1 572 818 | 1 443 926 | 147 371 | 89 386 | 236 757 |
| Postes clients et équipements de télérelevé | 183 619 | 481 812 | 35 437 | 15 802 | 51 239 |
| BIENS MUTUALISÉS | 1 515 426 | 1 489 432 | 314 264 | 70 414 | 384 678 |
| Mobilier et immobilier | 501 180 | 483 433 | 82 824 | 24 522 | 107 346 |
| Outillages, Mobilier et Matériels Divers | 149 127 | 152 176 | 35 993 | 6 868 | 42 862 |
| Aménagements | 186 248 | 158 118 | 37 824 | 7 775 | 45 599 |
| Génie civil | 2 800 | 2 603 | 197 | 115 | 312 |
| Terrains | 23 536 | 23 536 | 0 | 965 | 965 |
| Autres équipements | 139 469 | 147 000 | 8 809 | 8 800 | 17 609 |
| Véhicules et engins d'exploitation | 47 071 | 42 891 | 14 235 | 2 097 | 16 332 |
| Immobilisations incorporelles | 967 175 | 963 108 | 217 204 | 43 795 | 260 999 |
| Projets informatiques | 879 698 | 882 823 | 197 849 | 40 022 | 237 872 |
| Autres immobilisations incorporelles | 87 477 | 80 285 | 19 355 | 3 772 | 23 127 |



04 Le compte d'exploitation

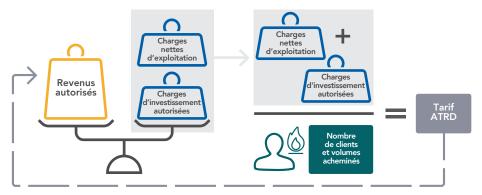
| 4.1 | Le tarif de distribution - ATRD | 68 |
|-----|--------------------------------------|----|
| 4.2 | La synthèse du compte d'exploitation | 70 |
| 4.3 | Les recettes | 73 |
| 4.4 | Les charges | 75 |
| 4.5 | L'équilibre financier | 79 |

4.1 Le tarif de distribution - ATRD

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).



Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), tous les

4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE

La Commission de Régulation de l'Energie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD6. Ce nouveau tarif est entré en vigueur au 1er juillet 2020 pour une durée de quatre ans. L'évolution moyenne envisagée du tarif ATRD6 s'établit à environ -0,3% par an sur la période.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Modalités d'évolution du tarif en cours de période

Chaque année, la grille tarifaire évolue au 1er juillet de l'année N selon la formule d'indexation « IPC_N-X+k_N » où :

- IPC_N est le taux d'inflation prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N,
- X est le facteur d'évolution annuel sur la grille tarifaire égal à -1,9% pour la

- période ATRD6,
- k_N est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à ±2%, correspondant à l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à la date du 1er janvier de l'année N.

Au 1^{er} juillet 2022, le tarif a diminué de 0,84%.

La grille applicable du $1^{\rm er}$ juillet 2022 au 30 juin 2023 est la suivante :

| Option tarifaire | Description | Abonnement annuel, y compris terme Rf | Prix proportionnel (par MWh) | Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j | Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j |
|---------------------|-----------------------|---|------------------------------------|---|--|
| T1 | < 6 MWh/an | 40,44 € | 31,86 € | | |
| T2 | de 6 à 300 MWh/an | 133,56 € | 8,56€ | | |
| T3 | de 300 à 5 000 MWh/an | 941,40 € | 6,15 € | | |
| T4 | > 5 000 MWh/an | 15 405,24 € | 0,84 € | 204,12 € | 102,12 € |

| Option tarifaire | Description | Abonnement annuel, y compris terme Rf | Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) | Terme annuel à la distance (par m) |
|---------------------|--------------------|---|--|---------------------------------------|
| TP | Tarif de proximité | 36 682,32 € | 101,88€ | 66,84 € |



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

04 Le compte d'exploitation

4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, la valeur des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.



Le compte d'exploitation

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre

de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Pour la mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus). En 2022, le recalage de l'inflation et des prix de l'énergie à la hausse représente également un impact significatif pris en compte dans le CRCP.

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le compte d'exploitation est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE

04 Le compte d'exploitation

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------------|-------------|--------------|
| RECETTES D'ACHEMINEMENT | 5 064,07 K€ | 5 448,54 K€ | 4 770,64 K€ |
| Part Abonnement | 2 258,7 k€ | 2 215,45 k€ | 2 109,75 k€ |
| Part Consommation | 2 598,39 k€ | 3 019,63 k€ | 2 446,2 k€ |
| Part Capacité (+Terme distance TP) | 50,79 k€ | 50,6 k€ | 51,78 k€ |
| Part commissionnement (reversé aux fournisseurs) | 156,19 k€ | 162,85 k€ | 162,91 k€ |
| CHARGES NETTES D'EXPLOITATION | 2 626,81 K€ | 2 719,3 K€ | 2 871,58 K€ |
| Charges d'exploitation brutes | 2 989,08 k€ | 2 994,79 k€ | 3 165,15 k€ |
| Recettes liées aux prestations complémentaires | -362,27 k€ | -275,49 k€ | -293,58 k€ |
| CHARGES D'INVESTISSEMENTS | 2 663,16 K€ | 2 729,82 K€ | 2 998,29 K€ |
| Remboursement économique | 1 520,53 k€ | 1 562,97 k€ | 1 713,13 k€ |
| Rémunération de la base d'actifs | 1 142,63 k€ | 1 166,85 k€ | 1 285,15 k€ |
| PRODUITS MOINS CHARGES | -225,9 K€ | -0,59 K€ | -1 099,23 K€ |
| Impact climatique | -231,73 k€ | 57,82 k€ | -155 k€ |
| Contribution à la péréquation | -203,75 k€ | -343,4 k€ | -361,64 k€ |
| Autres (régularisation du tarif précédent, impayés) | 209,58 k€ | 285 k€ | -582,58 k€ |

Rappels:

- L'impact climatique représente la différence entre les recettes réelles et les recettes calculées à climat de référence (ou « climat moyen ») selon un modèle statistique. Lorsque l'impact climatique est négatif, cela signifie que les recettes de GRDF liées à l'acheminement ont été inférieures à la prévision en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen ; à l'inverse, lorsqu'il est positif, les recettes d'acheminement ont été plus élevées en raison d'une année plus froide que la moyenne. En 2022, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen (+1,21°C par rapport à la référence), générant un impact climatique négatif d'environ 120 millions d'euros.
- La contribution de la concession à la péréquation tarifaire est positive si la concession participe au système national de solidarité, elle est négative si la concession en bénéficie.

4.3 Les recettes

Les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| PRODUITS | 5 426 338 | 5 724 029 | 5 064 211 |
| Recettes liées à l'acheminement du gaz | 5 064 073 | 5 448 535 | 4 770 636 |
| Recettes liées aux prestations complémentaires | 362 266 | 275 494 | 293 575 |
| Prestations ponctuelles | 56 396 | 67 350 | 60 847 |
| Prestations récurrentes | 164 436 | 174 924 | 153 218 |
| Raccordements et autres travaux | 141 433 | 33 220 | 79 510 |

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs continuent à être relevés semestriellement en attendant la fin du déploiement des compteurs communicants, les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

En complément des index des clients dotés de compteurs télérelevés, GRDF utilise la « méthode publique des profils », et les dates de relevé ainsi que les index de consommation des clients. Avec l'avancement du déploiement des compteurs communicants, cette méthode repose de plus en plus sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

04 Le compte d'exploitation



Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| TOTAL | 2 989 077 | 2 994 791 | 3 165 154 |
| Main d'œuvre | 1 502 980 | 1 455 474 | 1 537 264 |
| Achats de matériel, fournitures et énergie | 183 373 | 271 008 | 396 107 |
| Sous-traitance | 369 289 | 423 692 | 472 628 |
| Redevances (contractuelle et occupation du domaine public) | 45 115 | 51 748 | 51 875 |
| Impôts et taxes | 83 781 | 55 548 | 48 684 |
| Autres charges d'exploitation | 804 539 | 737 322 | 658 595 |
| Dont immobilier | 129 224 | 122 179 | 132 175 |
| Dont informatique, poste et telecom | 217 359 | 183 300 | 138 167 |
| Dont assurances | 117 072 | 142 383 | 97 677 |
| Dont communication et animation de la filière gaz | 68 123 | 66 066 | 56 151 |
| Dont commissionnement | 156 189 | 162 850 | 162 912 |
| Dont autres | 116 573 | 60 544 | 71 512 |

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

04 Le compte d'exploitation

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clés opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clé financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente.

Voici la répartition à la maille nationale des charges d'exploitation par type d'agence et par type de clé pour 2022.

| Type d'agence | Affecté directement | Clé Opérationnelle | Clé Patrimoniale | Clé Financière | Total |
|---------------|------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|--------|
| Locale | 0,0% | 10,6% | 7,2% | 4,6% | 22,4% |
| Régionale | 2,4% | 9,3% | 15,4% | 6,2% | 33,2% |
| Nationale | 5,1% | 2,2% | 30,3% | 1,4% | 39,0% |
| Siège | 0,0% | 0,6% | 3,4% | 1,4% | 5,4% |
| Total | 7,5% | 22,7% | 56,3% | 13,5% | 100,0% |



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Les charges d'investissement de la concession

La présentation des charges d'investissement distingue trois familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de distribution, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent à la fois les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, mais également les postes d'injection de biométhane,
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

Charges d'investissements (en euros)

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| TOTAL | 2 663 160 | 2 729 823 | 2 998 285 |
| OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS | 2 049 542 | 2 116 041 | 2 325 611 |
| Canalisation de distribution | 991 076 | 1 019 125 | 1 113 973 |
| Branchements | 1 013 495 | 1 052 121 | 1 159 584 |
| Branchements individuels | 833 436 | 872 284 | 969 081 |
| Ouvrages collectifs | 180 059 | 179 837 | 190 504 |
| Installations techniques | 44 972 | 44 795 | 52 053 |
| Postes de détente | 28 452 | 28 583 | 29 031 |
| Protection cathodique | 9 920 | 9 726 | 15 391 |
| Autres installations | 6 599 | 6 486 | 7 631 |
| OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS | 261 046 | 259 525 | 287 996 |
| Compteurs et postes clients | 261 046 | 259 525 | 287 996 |
| Compteurs | 229 290 | 227 146 | 236 757 |
| Postes clients et équipements de télérelevé | 31 756 | 32 380 | 51 239 |
| BIENS MUTUALISÉS | 352 572 | 354 257 | 384 678 |
| Mobilier et immobilier | 101 524 | 103 974 | 107 346 |
| Outillages, Mobilier et Matériels Divers | 39 598 | 40 388 | 42 862 |
| Aménagements | 48 210 | 46 877 | 45 599 |
| Génie civil | 314 | 306 | 312 |
| Terrains | 781 | 912 | 965 |
| Autres équipements | 12 621 | 15 491 | 17 609 |
| Véhicules et engins d'exploitation | 17 946 | 16 680 | 16 332 |
| Immobilisations incorporelles | 233 102 | 233 603 | 260 999 |
| Projets informatiques | 208 480 | 209 371 | 237 872 |
| Autres immobilisations incorporelles | 24 621 | 24 232 | 23 127 |

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les clients et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit majoritairement d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans le cas des ouvrages mutualisés, elles sont ventilées au prorata des PDL de chaque concession.

04 Le compte d'exploitation

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1%.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Evolution de la durée de remboursement de certains ouvrages

Dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée régulatoire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

78

4.5 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation et la valeur des ouvrages sur la concession.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence

04 Le compte d'exploitation

entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'année précédente.
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage (X=1,9%) et hypothèses d'inflation prévisionnelle.
- Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1er juillet N+1.

Le solde du CRCP 2022 devrait être supérieur à 2% du revenu autorisé, qui correspond au plafond d'apurement retenu dans la formule d'évolution tarifaire annuelle (cf. §4.1), en raison de l'aléa climatique chaud, de l'inflation réelle et de la hausse du prix de l'énergie.

Le solde du CRCP qui n'aura pas été apuré sera reporté sur la période tarifaire suivante (ATRD7), qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2024.



05 La transition écologique

| 5.1 | Le gaz vert | 84 |
|-----|--|----|
| 5.2 | La mobilité durable | 88 |
| 5.3 | Sobriété énergétique | 90 |
| 5.4 | Responsabilité sociétale de l'entreprise | 92 |

5.1 Le gaz vert

Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

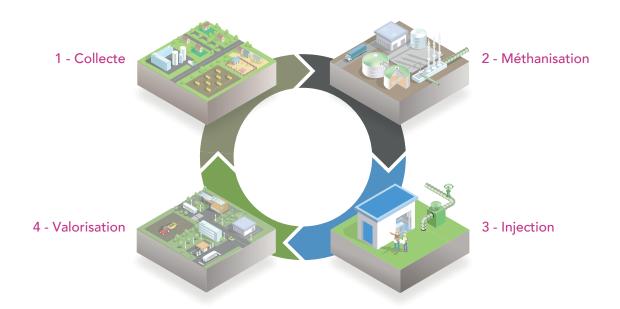
Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.





Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le biométhane



1 - Collecte

Les déchets sont collectés et transportés sur le site de méthanisation.

2 - Méthanisation

Les déchets sont triés, préparés et introduits dans le méthaniseur. Ils sont mélangés et chauffés. Les bactéries les transforment en biogaz et digestat.

3 - Injection

Le biogaz est épuré et devient du biométhane. Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane. Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel.

4 - Valorisation

Le digestat, engrais naturel, peut être épandu sur les terres agricoles. Le biométhane est injecté dans le réseau pour une utilisation similaire à celle du gaz naturel : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité, carburant...

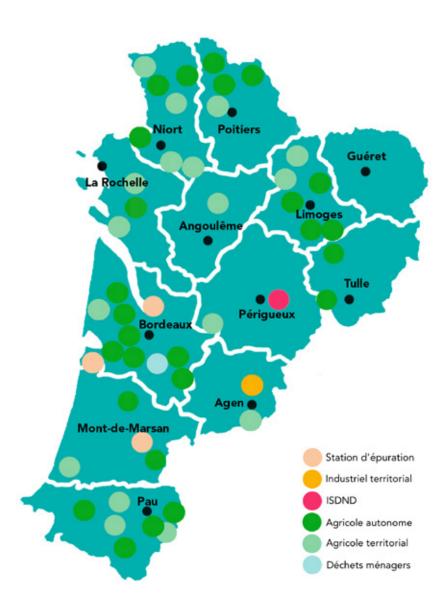
La Nouvelle Aquitaine est une région dynamique, avec un fort potentiel de développement.

Sur son territoire, elle accueille déjà 49 sites de méthanisation. Ainsi, 1 172 GWh de biométhane sont produits et consommés localement, soit l'équivalent de la consommation de 293 000 logements neufs ou 5 000 bus au bioGNV.

Le registre des capacités recense 103 projets pour une capacité totale de 2 135 GWh/an soit l'équivalent d'un doublement de la capacité d'injection d'ici fin 2026.

05 La transition écologique

Carte des sites de méthanisation



Le réseau de distribution de gaz se prépare à accueillir l'hydrogène

L'hydrogène renouvelable ou bas-carbone est un vecteur énergétique qui présente de nombreux atouts : il peut être produit à partir de nombreuses sources d'énergies primaires renouvelables (EnR) ou bas-carbone, ainsi que stocké et transporté sur de grandes distances grâce notamment à des réseaux de distribution.

En complément du biométhane, il pourrait apporter de la flexibilité au système énergétique français et augmenter l'intégration des EnR.

La plupart des grands pays industrialisés investissent massivement dans le développement de l'hydrogène, qui apparait comme une solution complémentaire au biométhane et à l'électricité pour décarboner certains secteurs industriels, la mobilité lourde, voire certaines typologies de bâtiments.

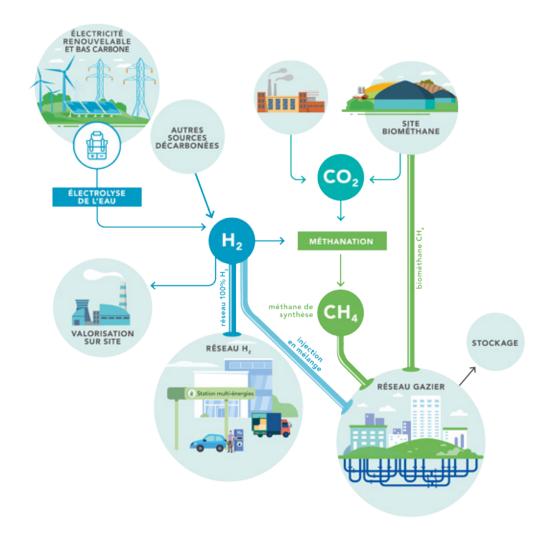
La France a publié en 2020 sa stratégie nationale hydrogène et a annoncé des subventions à hauteur de 10 milliards d'euros sur 10 ans, avec l'ambition d'être un leader dans le domaine, notamment sur la production d'hydrogène vert par électrolyse.

La conviction de GRDF est que les réseaux de distribution seront un accélérateur du développement de l'hydrogène, offrant une solution sûre, compétitive, à faible impact environnemental et sans nuisance pour acheminer l'hydrogène vers les clients plus diffus. Les premiers résultats de R&D et le benchmark international montrent la très forte compatibilité des matériaux utilisés aujourd'hui pour la distribution du gaz avec l'hydrogène, ouvrant ainsi des perspectives pour des réseaux neufs ou de la conversion à moindres coûts.

GRDF se prépare d'ores et déjà à accueillir ce nouveau gaz, en réponse aux attentes des collectivités et des clients désireux d'inclure la brique hydrogène à leur feuille de route de décarbonation. Pour cela, un plan d'action ambitieux est mis en place visant à lever les derniers verrous techniques, réglementaires et économiques et à préparer des expérimentations sur le terrain à partir de 2025.

L'hydrogène viendra progressivement compléter la palette des gaz verts pour un mix 100% décarboné à l'horizon 2050. Vu d'aujourd'hui, le potentiel de production d'hydrogène est de 100 TWh à cette échéance.

Selon France Hydrogène, la filière représente à date plus de 4 000 emplois en France et a un potentiel de 100 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2030.



5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.





Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Sur votre région administrative, il y a 30 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 100 GWh.

La filière reste dynamique en Nouvelle-Aquitaine avec l'ouverture de 5 nouvelles stations publiques en 2022. Les stations privées, quant à elles, sont principalement dédiées au transport de voyageurs.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie estime que 20% des poids-lourds, 3,7% des utilitaires et près de 10% des bus et autocars pourraient rouler au GNV/bioGNV d'ici 2028. En effet, les véhicules GNV/bioGNV sont classés en **catégorie 1 pour les vignettes CRIT'Air** et sont donc considérés comme des véhicules à faible émission de polluants atmosphériques. Ils peuvent ainsi bénéficier de conditions de circulation privilégiées dans les zones à faibles émissions ou en cas de pic de pollution.

De plus, les véhicules utilisant du BioGNV affichent le meilleur bilan carbone en considérant l'analyse de cycle de vie (source IFP Energies Nouvelles), et il coûte 7 fois moins cher de décarboner le transport avec un poids lourd roulant au BioGNV qu'avec un véhicule électrique de même tonnage (livre blanc BioGNV-GNV).

Enfin, en 2022, **la part de BioGNC atteint 35,9% du GNV distribué en France** (source AFGNV).



05 La transition écologique

5.3 Sobriété énergétique

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique.

Les « données énergies » (i.e. consommation de gaz, production de gaz vert, positionnement du réseau de distribution de gaz, etcetera), croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour identifier les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions correspondants

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la Loi pour une République Numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Le gaz : une énergie nécessaire pour réussir la décarbonation

Le gaz représente aujourd'hui 20 % des émissions de CO2 en France et pourrait, à lui seul, contribuer à plus de 25 % aux efforts de décarbonation attendus en 2030.

Une maison sur 3, un appartement sur 2 et près de la moitié des bâtiments tertiaires sont actuellement chauffés au gaz.

Trois leviers pour accélérer la décarbonation : efficacité énergétique, sobriété énergétique et gaz verts

- Une forte réduction des consommations est accessible via l'amélioration de l'efficacité énergétique: avec le passage en chaudière à Très Haute Performance Energétique, un gain immédiat de 20 à 30% en consommation et jusqu'à 50% de baisse d'émission de CO2 sont constatés (ex: conversion fioul vers gaz). Avec la Pompe à Chaleur Hybride: 40% de gain de consommation et jusqu'à -80% d'émissions de CO2 par rapport à une ancienne chaudière fioul.
- Une sobriété renforcée par le contexte énergétique inédit de 2022 (-17% vs 2021) et qui peut s'inscrire dans la durée
- Une dynamique des gaz verts : aujourd'hui, en France, la capacité de production de gaz verts pourrait atteindre l'équivalent de 11 réacteurs nucléaires en 2030, en retenant l'objectif atteignable de 20 % de gaz verts.

GRDF accompagne la maîtrise de la demande en énergie des clients particuliers

GRDF, en tant que principal distributeur de gaz en France, contribue activement à la maîtrise de la demande en énergie et joue ce rôle, attribué à ce jour, aux fournisseurs d'énergies et aux autres acteurs du marché.

En accord avec la CRE et les fournisseurs, GRDF propose de mettre en place un plan spécifique sur la maîtrise de la demande en energie (MDE), notamment grâce aux compteurs communicants gaz.

Les compteurs communicants peuvent aider à la maitrise des consommations par la bonne exploitation des données et leur traduction en terme de consommation.

Le projet MDE se déroule en deux grandes étapes avec une première phase, débutée début octobre 2022 qui a duré tout l'hiver, pour contacter 500 000 clients présentant une consommation anormalement élevée, et les accompagner dans la maitrise de leur énergie. Un retour positif avec plus de 130 000 clients sensibilisés et 15 000 clients accompagnés. 69% des clients interrogés ont déclaré être satisfaits des échanges avec les conseillers GRDF, et 68% ont trouvé le contenu de l'échange intéressant. La seconde phase est lancée en 2023 auprès d'un plus grand nombre de clients.

05 La transition écologique

5.4 Responsabilité sociétale de l'entreprise

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.

La politique RSE de GRDF est composée de 9 engagements forts, articulés autour de 3 axes stratégiques : « contribuer à la transition écologique », « des gazières et des gaziers acteurs de notre exemplarité sociale et environnementale » et « une entreprise ancrée localement pour participer à la création de valeur sur les territoires ».

Pragmatiques et concrets, co-construits avec l'ensemble des métiers et les collaborateurs de GRDF, ces engagements RSE (et les objectifs associés) sont en prise directe avec les activités et le quotidien d'un gestionnaire de réseau responsable. L'organisation régionale et locale de GRDF est la première garante de l'intégration du développement durable dans les activités de l'entreprise.

Les actions lancées sont menées à deux niveaux :

- Au service de la collectivité, en proposant des solutions pour la transition énergétique des territoires : développement du gaz vert et de la mobilité durable, déploiement d'outils de performance énergétique et de maîtrise de l'énergie, transformation du réseau de distribution de gaz en outil de pilotage de la transition énergétique.
- Au service de la société civile, en mettant en œuvre au quotidien des actions locales de lutte contre la précarité énergétique, d'insertion sociale et professionnelle et de limitation des impacts environnementaux.

Achats responsables : GRDF obtient l'unique label attribué par les pouvoirs publics en la matière

GRDF a reçu le label Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR), unique label reconnu par l'Etat dans ce domaine. Cette reconnaissance décernée conjointement par le médiateur des entreprises et le conseil national des achats, distingue les organisations ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Le plus haut niveau de reconnaissance, à savoir un critère d'excellence, a été attribué à GRDF sur la question de la contribution au développement du territoire saluant la qualité et l'impact positif des coopérations entre GRDF et les acteurs et/ou écosystèmes locaux.

Attribuée pour une durée de 3 ans, cette distinction témoigne des nombreuses actions concrètes engagées durablement par GRDF dans des pratiques d'achats responsables, vertueuses et réciproques. Elle témoigne également de son rôle d'acteur du développement économique local.



06 GRDF & Vous

| 6.1 | La distribution du gaz, une mission de service public | 96 |
|-----|---|-----|
| 6.2 | Une organisation à votre service | 100 |
| 6.3 | Les outils digitaux à votre disposition | 103 |

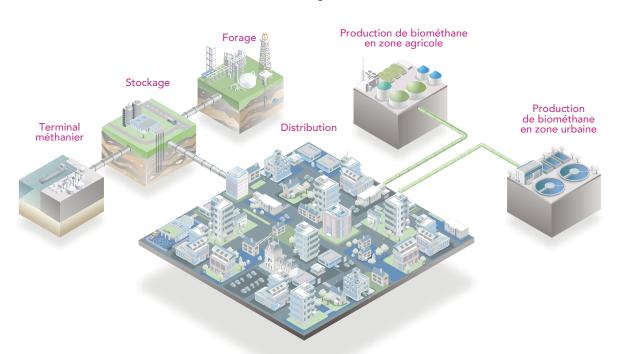
6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée des activités suivantes :

- la production (importation et désormais production locale),
- le stockage,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.

La chaîne gazière



Terminal méthanier

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres et marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'aux terminaux méthaniers en France. Il est principalement importé d'Algérie et du Nigéria.

Stockage

Le gaz naturel est stocké dans les réservoirs souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

Forage

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie et des Pays-Bas.

Distribution

Le gaz est acheminé des points de stockage ou de production biométhane aux clients via un réseau de basse et de moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités, lequel est utilisé par l'ensemble des fournisseurs.

Production de biométhane

en zone agricole

Le gaz vert
peut être produit
à partir de la
méthanisation
de matières agricoles
ou de fumier.
Triés et mélangés,
ces intrants sont
chauffés et
transformés en
biométhane.

Production de biométhane en zone urbaine

Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz

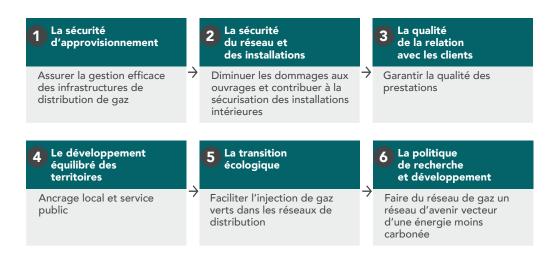
Trois autorités encadrent l'activité de GRDF:

• L'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une

- durée de 4 ans (2019-2023) et soumis à la réglementation régissant son activité.
- La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE): elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires des Catalogues des Prestations de chaque opérateur.
- L'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de GRDF de service public

L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la sécurité d'approvisionnement, la sécurité des réseaux et des installations, la qualité de la relation avec tous les clients, le développement équilibré des territoires, la transition écologique et la politique de recherche et de développement.



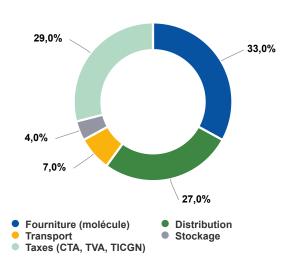
La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

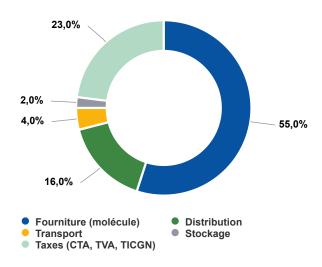
La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en début d'année 2021 (source : site Internet CRE).

06 GRDF & Vous

Facture type d'un client résidentiel en 2021



Facture type d'un client résidentiel en 2022



Le gaz, une énergie compétitive

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : www.grdf.fr/particuliers/evolution-prix-energies



06 GRDF & Vous

6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

100

Des agences locales

- → Relations Collectivités Territoriales. Votre interlocuteur de proximité
- → Travaux
- → Exploitation
- → Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- → Acheminement
- → Relations Collectivités Territoriales
- → Développement
- → Patrimoine
- → Travaux
- → Exploitation
- → Services Supports



Des services nationaux

- → Agence diagnostic qualité gaz
- → Unités Urgence Sécurité Gaz
- → Service comptabilité
- → Directions fonctionnelles



Les chiffres clefs de GRDF



Le plus long réseau de gaz en Europe

205 809 km

de réseau de gaz, soit plus de 5 fois le tour de la terre 239 TWh

de gaz acheminé 1,1 milliard d'€

investis pour développer, entretenir et exploiter le réseau 1 million d'€

consacré chaque jour à la sécurité du réseau



Une entreprise dynamique



11 419 collaborateurs



513 embauches en CDI



702 alternants

vont être formés chez GRDF



3,37milliards d'€
de chiffre d'affaires





Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients

en France

9 586 communes

desservies par le réseau de distribution de gaz 77 % de la population

habite une commune desservie en gaz par GRDF

515 stations GNV

raccordées sur le réseau GRDF

428 sites d'injection biométhane

exploités sur le réseau GRDF

5,4 TWh de biométhane injecté

dans le réseau GRDF

6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Le Portail Collectivités : le nouvel espace digital à votre service

Le Portail Collectivités a été mis en service fin 2021, et remplace les outils MaConcessionGaz et MonRéseauGaz.

Accessible sur grdf.fr, le Portail Collectivités est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services et de données relatifs à l'activité de GRDF sur leur territoire pour répondre à leurs besoins.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC.



Lexique

Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Compteur Domestique

Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16m3/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6m3/h) et G6 (10m3/h).

Compteur Industriel

Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16m3/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16m3/h) et au-delà.

Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV

Utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS

Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) sont définis par l'INSEE et constituent « la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales ». Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambigüité et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Poste d'injection

Equipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Lexique

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro Celsius.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou bâtiments tertiaires).

Réseau BP

Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibar.

Réseau MPA

Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibar et 0,4 bar.

Réseau MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bar.

Compte rendu d'activité de concession 2022

NIORT

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : CÉCILE NIVAUD, EMILIO SOBA, VALENTINE THOMAS

Date de création : juin 2023 Compte rendu d'activité créé par la Solution PADDIX® (www.paddix.com) Réalisé par IDIX - www.idix.fr





Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.



Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511





Concession pour la distribution publique de gaz naturel

Compte-rendu d'activité de GRDF Pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution du gaz naturel

RAPPORT DE CONTRÔLE 2023

(au titre des données de l'année 2022)

SOMMAIRE

| Préambule | |
|--|--------------|
| La chaîne gazière | p. 3 |
| Les missions de service public | p. 3 |
| La triple autorité encadrant la distribution de gaz naturel | p. 3 |
| La péréquation tarifaire | p. 3 |
| L'obligation de contrôle | p. 3 |
| La propriété des ouvrages | p. 3 |
| La transition énergétique | p. 3 p. 3 |
| • | p. 3 |
| La concession au 31 décembre 2021 | |
| Le réseau de distribution de gaz naturel sur Niort | p. 4 |
| Une organisation mutualisée | p. 4 |
| Les chiffres clés de la concession | p. 4 |
| 1. LE CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA CONCESSION | |
| Le patrimoine technique de la concession | |
| Les conduites de distribution | p. 4 |
| L'âge des canalisations | p. 4 p. 5 |
| | |
| Les robinets de réseaux (ou vannes) | p. 5 |
| Les ouvrages de raccordement | p. 5 |
| Les postes de détente | p. 5 |
| Les utilisateurs du réseau public de distribution de gaz natur | el |
| Les usagers | p. 6 |
| Les consommations | p. 6 |
| Le service rendu et la relation avec les usagers | |
| Les prestations hors acheminement | p. 6 |
| Le respect des délais de demandes | p. 0 p. 7 |
| Les réclamations des usagers GRDF | - |
| Les reciamations des usagers GRDr | p. 7 |
| La qualité de service et la sécurité | |
| La surveillance des réseaux | p. 7 |
| La maintenance des autres ouvrages | p. 8 |
| Les signalements d'incidents sur la concession | p. 8 |
| Les incidents d'exploitation | p. 8 |
| Les dommages aux ouvrages gaz | p. 8 |
| Le suivi des travaux tiers | p. 9 |
| T ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' | • |
| Les investissements et travaux réalisés Les investissements annuels sur la concession | n 0 |
| | p. 9 |
| Les compteurs communicants | p. 10 |
| 2. LE CONTRÔLE COMPTABLE DE LA CONCESSION | |
| L'inventaire patrimonial | |
| Le patrimoine comptable au 31.12.2021 | p. 10 |
| La valeur nette réévaluée | p. 10 |
| 20 (0.00. 1000 100 100 100 100 100 100 100 1 | P. I |
| Les données du compte d'exploitation | |
| Les produits d'exploitation | p. 11 |
| Les charges d'investissement | p. 11 |
| Les charges d'exploitation | p. 11 |
| L'équilibre financier | p. 12 |
| La redevance contractuelle dite de concession | p. 12 |
| | - |
| 3. LES AXES DU CONTRÔLE | |
| Points positifs | p. 12 |
| Points négatifs | p. 12 |

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport ») par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz naturel par les fournisseurs d'énergie.

GRDF (Gaz Réseau Distribution France) est le principal opérateur de réseau pour l'activité de distribution du gaz naturel.

Le gaz est acheminé des points de stockage ou de production biométhane aux clients via un réseau de basse et de moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités territoriales, lequel réseau est utilisé par l'ensemble des fournisseurs.

Les missions de service public

La mission déléguée de service public de distribution de gaz naturel sur la base des contrats de concession conclus avec les collectivités comprend :

- L'acheminement du gaz naturel en toute impartialité pour le compte de l'ensemble des fournisseurs
- L'exploitation et l'entretien du réseau en garantissant la qualité, la sécurité et la performance économique du réseau de distribution de gaz naturel
- La promotion des usages du gaz naturel et le développement rentable du réseau et de l'énergie gaz
- L'accompagnement des producteurs de biométhane (raccordement au réseau)

La triple autorité encadrant la distribution du gaz naturel

- l'État: les missions de GRDF sont précisées dans un contrat de service public (CSP) trisannuel signé avec l'Etat. GRDF construit, exploite et entretient le réseau de distribution de gaz naturel. Il promeut l'utilisation du gaz naturel et le développement du réseau et achemine le gaz naturel jusqu'aux clients pour plus de 30 fournisseurs de gaz (dont biométhane). Il garantit la qualité et la continuité de l'énergie livrée à 11 millions de clients. Le contrat de service public (2015 2018) met un accent particulier sur la contribution de GRDF à la transition énergétique à travers notamment le déploiement des compteurs communicants.
- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF
- l'Autorité Concédante qui exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et de ses engagements sur la base des contrats de concession conclus avec les collectivités territoriales

La péréquation tarifaire

En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rétribution par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle. Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession, individuellement. Ce tarif s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Ainsi, depuis 2004, les marchés de l'énergie sont ouverts à la concurrence. Le transport et la distribution de gaz sont des monopoles de service public. Seule la fourniture est ouverte à la concurrence. Elle couvre le coût de l'énergie et de sa commercialisation.

Le consommateur peut opter pour les offres aux tarifs réglementés de vente (TRV) qui sont fixés par les pouvoirs publics et appliqués uniquement pour les fournisseurs historiques ou bien pour les offres de marchés souscrites auprès de n'importe quel fournisseur aux conditions tarifaires définis librement dans le cadre d'un contrat.

L'obligation de contrôle

En avril 2013, un contrat de concession sur la distribution publique de gaz naturel, d'une durée de 30 ans, a été signé entre la ville de Niort et la société française Gaz Réseau Distribution France, ci-après dénommée GRDF.

L'article L.224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la collectivité territoriale, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution de gaz.

Le présent rapport de contrôle a été réalisé par les services de la ville de Niort sur la base des éléments du compte rendu d'activité remis par GRDF dans les délais.

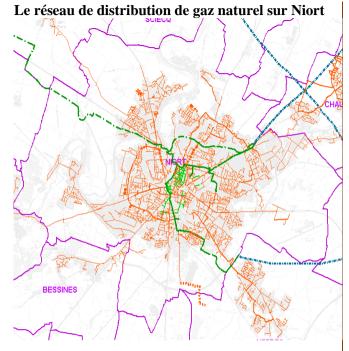
La propriété des ouvrages

L'article 46 de la loi de nationalisation de 1946 indique que les collectivités locales sont propriétaires des installations sur le territoire de la concession. Ces installations sur le territoire leur sont remises à titre gratuit à la fin de la concession.

La transition énergétique

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a précisé les données que doivent fournir les gestionnaires de distribution dans les comptes rendus annuels d'activités

LA CONCESSION AU 31 DECEMBRE 2022



Une organisation mutualisée

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur huit régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France.

Les chiffres clés de la concession

318 km de longueur totale de canalisations

19041 usagers

44 premières mises en service clients

307 GWh acheminées

101 réclamations

844 signalements

255 incidents

9 dommages aux ouvrages par des tiers

1181 DICT avec présence d'ouvrages GRDF

100 % de raccordement dans les délais

3 545 k€ d'investissement

30 441 k€ valeur nette réévaluée du patrimoine

1. LE CONTROLE TECHNIQUE DE LA CONCESSION

Le réseau de distribution publique de gaz naturel est alimenté à partir du réseau de transport haute pression via 25 postes de détente faisant l'interface avec le réseau de distribution. Ces ouvrages intégrés au réseau de transport ne constituent pas des biens concédés.

Le patrimoine technique de la concession

Les conduites de distribution

Les canalisations permettent l'acheminement du gaz depuis les postes de livraison jusqu'aux branchements des clients.

Au terme de l'année 2022, l'infrastructure de distribution de gaz naturel compte 318,8 km, soit 0,4 % de linéaire supplémentaire.

Pour ce qui est des réseaux implantés sur le périmètre de la concession, ils sont majoritairement exploités en moyenne pression de type B (91 %). Ce sont des réseaux qui fonctionnent à des pressions de 0.4 et 4 bars et qui délivrent pour délivrer le gaz chez les clients par l'intermédiaire de détendeurs.

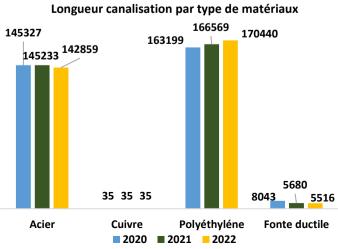
La part restante est utilisée en moyenne pression de type C qui est nécessaire au transit de gaz entre les zones de consommation (7 %). Le restant est exploité en basse pression (2 %) qui est la technologie la plus ancienne et qui tend à disparaître au gré des renouvellements (- 49 % en 5 ans).

Les réseaux sont majoritairement constitués de canalisations en polyéthylène (53,5 %), en hausse de 2,3% par rapport à 2021. Cette technologie présente l'avantage d'être insensible à la corrosion et résistante aux agressions extérieures.

En second, viennent les réseaux en acier (44,8). Ceux-ci ont été couramment mis en œuvre jusqu'à l'arrivée du polyéthylène au début des années 80. Les canalisations en acier font l'objet d'une surveillance préventive régulière et remplacement dans le cadre d'opérations d'aménagement (-1,6 % en 2022).

La fonte ductile qui n'est plus employée est en voie d'être progressivement remplacée (- 31 % entre 2020 et 2022). Quant au cuivre, il est devenu quasi-inexistant.





L'âge des canalisations au 31.12.2022

Fin 2022, l'âge moyen du réseau gaz sur le périmètre de la concession (pondération par les longueurs) est de 34 ans contre 33,7 ans en 2021.

On observe aussi que 41 % du linéaire concédé (130 kilomètres) a atteint quarante ans et que 34 % a dépassé 45 ans (+ 3 % par rapport à 2021), cette durée correspond à la limite de vie théorique des réseaux.

Cette tendance devrait augmenter dans les prochaines années compte tenu que le réseau très ancien est constitué majoritairement d'acier (cf. tableau ci-contre). Cette situation ne présente pas nécessairement de risque étant donné que le besoin de renouvellement n'est obligatoire que pour les canalisations en fonte et celles en acier dépourvues de protection cathodique. Toutefois, ceci se traduit inévitablement vers une progression de l'amortissement en l'absence du renouvellement systématique de ces réseaux très anciens.

Ceci est également vrai pour le linéaire en fonte ductile (1,73 %) qui atteint l'âge moyen de 42 ans.

En contrepartie, l'analyse de l'évolution de l'âge du réseau permet de constater que les canalisations composées de polyéthylène qui représente la part la plus importante (53,5 % de l'ensemble du réseau) ont 20 ans d'âge moyen pondéré.

Les robinets de réseaux (ou vannes)

Les robinets de réseaux sont des ouvrages essentiels pour l'exploitation du réseau car ils permettent à l'exploitant d'interrompre l'alimentation de certaines parties du réseau en cas d'incident ou d'accident. Leur inventaire évolue chaque année à la hausse.

L'âge moyen de cet équipement est de 31 ans dont 39 ans pour les robinets en acier (62 %) et 16 ans pour ceux en PE (38 %).

Les ouvrages de raccordement

Les ouvrages de raccordement sont des ouvrages rattachés à la concession dont le rôle est de relier les canalisations de distribution aux coffrets de branchement de l'usager.

Il existe 3 catégories de raccordement :

- Les branchements collectifs qui servent de liaison entre le réseau et le pied de l'immeuble
- les conduites montantes qui se situent dans les parties communes des immeubles
- les conduites d'immeuble qui sont la partie pénétrante du réseau dans l'immeuble

Le branchement individuel est un branchement unique entre le réseau et le point de livraison. Ce type de branchement n'est pas comptabilisé dans l'inventaire technique de GRDF.

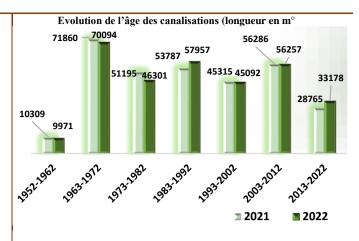
Au 31 décembre 2022, la constitution des inventaires concernant les ouvrages de raccordement est encore incomplète. Par conséquent, il n'est possible d'établir leur âge moyen ; seulement 1/3 des ouvrages étant daté.

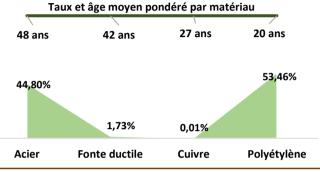
Les postes de détente

Les postes de détente ou encore poste de distribution permettent d'abaisser la pression du gaz naturel jusqu'à un niveau compatible avec l'utilisation de celui-ci.

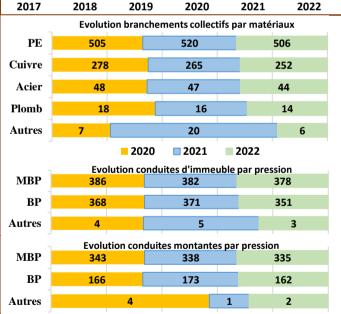
On distingue:

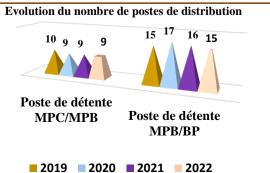
- Les postes de détente MPC/MPB qui transforment le gaz de moyenne pression C (> 4 bar) en moyenne pression B (entre 0,4 et 4 bar)
- Les postes de détente MPB/BP qui ont pour finalité de faire passer la pression à moins de 50 mbar.











Les utilisateurs du réseau public de distribution de gaz naturel

Les usagers

Sur le territoire concédé, on comptabilise 19041 clients raccordés à la concession de gaz naturel à fin 2022.

Le concessionnaire GRDF connaît consécutivement à 2021 un recul du nombre d'usagers en 2022 mais cette fois-ci de manière plus prononcée (- 0,6 %).

L'analyse de l'évolution par tranche tarifaire fait apparaître que cette baisse du nombre d'usagers concerne les clients T1 (-0,32 %) et les clients T2 (0,27 %).

Rappel de la puissance selon chaque contrat :

- T1 (<6MWh/an): usage restreint de type cuisson
- T2 (6 à 33 MWhLan) : chauffage sanitaire
- T3 (300 à 500 kWh/an): professionnel
- T4 (>5000 MWh/an): industriel

Le nombre d'usagers du secteur résidentiel (clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer (-9 % en 2022) au profit des secteurs « tertiaire » et « industrie » qui ont augmenté respectivement de 26 % et de 45 % entre 2020 et 2022.

Cette évolution est liée à un changement d'organisation de la base de données, issu de la loi de transition énergétique. Désormais les petits professionnels consommant moins de 300 MWh par an (tarif 1 et 2) sont considérés comme relevant du secteur résidentiel.

Les consommations

A fin 2022, les quantités de gaz acheminées se sont portées à 308 GWh, en baisse de 20 % par rapport à 2020.

Ce résultat est en grande partie dû à la mise en œuvre de dispositifs (l'interruptibilité et le délestage) permettant de gérer une éventuelle crise d'approvisionnement en gaz naturel Leur principe repose sur la réduction immédiate de consommation en gaz d'un certain nombre de gros consommateurs afin de protéger les stocks. La différence entre les deux étant pour le délestage un processus obligatoire d'interruption des livraisons et pour l'interruptiblité un choix du client. Les 2 actions participent d'une démarche de sobriété énergétique demandée par le gouvernement.

Les recettes d'acheminement atteignent 5,06 M€, en baisse proportionnellement de 11,5 % (+ 660 k€).

Evolution du nombre de clients 18954 19014 19147 19174 19153 19041 2017 2018 2019 2020 2021 2022 Répartition par tarif 15081 0 15131 -10 12000 -20 10000 2021 -30 2022 -40 3869 - Ecart 2021-2022 6000 -50 3807 -50 -60 -62 152 1 -70 Clients T1 Clients T2 Clients T3 Clients T4 Répartition par secteur d'activité Résidentiel; 18041 Industie; 91 Agriculture; 2 Tertiaire: 926 Non affecté: 8

| Evolution de la co | nsommation (| ie gaz naturei | (en M wn) |
|--------------------|--------------|----------------|-----------|
| | 1 | | |

| Secteurs d'activité | 2021 | 2022 | Ecart 2021-2022 |
|---------------------|--------|--------|-------------------|
| Résidentiel | 208272 | 160968 | £ 22,71 % |
| Tertiaire | 102509 | 87884 | 4 14,27 % |
| Industrie | 71805 | 58517 | £ 18,50 % |
| Agriculture | 134 | 455 | 7 239,55 % |
| Total année | 382720 | 307824 | 1 9,57 % |



Le service rendu et la relation avec les usagers

Les prestations hors acheminement

Les prestations et services réalisés par le concessionnaire sont définis dans le catalogue des prestations, dont les tarifs relèvent de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) conformément aux articles L.452-2 et L.452-3 du Code de l'Energie.

A la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel, GRDF réalise :

- Des prestations comprises dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture...)
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement selon leur nature (mises en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux...)

| Principales demandes de prestations | 2021 | 2022 | Ecart |
|--|-------|-------|-----------------|
| Mise en service | 2 692 | 2 425 | 4 9,9 % |
| Mise hors service | 1 587 | 1 755 | 10,6 % |
| Intervention pour impayé (coupure, prise de règlement, rétablissement) | 137 | 141 | 2,9 % |
| Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement | 1 562 | 1 144 | £ 26,8 % |
| Demande d'intervention urgente ou express | 110 | 119 | 8,2 % |
| Déplacement vain ou annulation tardive | 113 | 95 | L 15 % |
| 1ère mise en service | 83 | 44 | ∠ 47 % |

Le respect des délais de demandes

Les indicateurs de suivi de performance permettent de vérifier le niveau de qualité de service fourni et de s'assurer que les utilisateurs des réseaux de distribution publique bénéficient d'un bon niveau de qualité pour l'utilisation du gaz.

Pour se faire, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a établi 3 critères qualitatifs (cf. tableau ci-contre).

Elle a également instauré une régulation incitative selon :

- un objectif de base (85 %): seuil minimum à respecter (pour ne pas être soumis au malus financier)
- un objectif cible (90 %) : seuil minimum à dépasser (pour obtenir un bonus financier)

En 2022, les délais de relevés et de mise en service atteignent l'objectif cible. Quant au taux de raccordement dans les délais, il témoigne d'un sans-faute.

Les réclamations des usagers GRDF

Les réclamations sont adressées directement par les usagers ou par les fournisseurs à partir des portails dédiés. Ce sont de réels indicateurs pour estimer la qualité de service fourni par GRDF.

La CRE a mis en place une régulation incitative basée sur des indicateurs de suivi et sur l'application de bonus/malus.

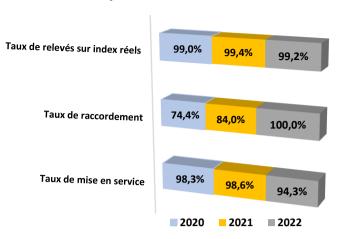
En 2022, le nombre total de réclamations des clients et des fournisseurs à la maille de la concession est de101. Ce qui représente 0,5 % des usagers actifs du réseau gaz naturel.

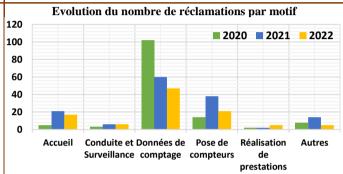
On constate donc une forte diminution (- 28 %) du nombre de réclamations par rapport à 2021, particulièrement sur les postes de pose de compteurs et de données de comptage, en lien naturellement avec l'achèvement de la pose des compteurs communicants qui ont suscité un certain nombre d'appels dans la phase de déploiement.

Même si ce poste de réclamations constitue encore le plus important, son niveau de recul est de 41 % entre 2020 et 2021 puis de 21 % entre 2021 et 2022.

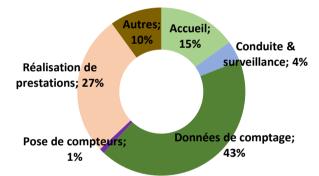
Sans doute en lien avec de bon indicateurs de qualité de service, les réclamations concernant les délais de réalisation de prestations sont en baisse de 45 %.

Respect des délais de demande





Taux de réclamations par typologie de motif en 2022



La qualité de service et la sécurité

La surveillance des réseaux

Les opérations de maintenance et de surveillance du réseau de distribution de gaz sont réglementées par l'arrêté du 13 juillet 2000 relatif au règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations et ses cahiers des charges associés (RSDG).

La vérification des canalisations a pour but de vérifier le niveau d'étanchéité pour assurer la sécurité des personnes et des biens et garantir la fourniture de gaz.

En 2022, Grdf indique avoir procédé à la surveillance de 113 km dont 5 km à pied et 108 km à VSR. Au vu de ces données, il apparaît que l'intégralité du réseau a fait l'objet d'une surveillance sur les 3 derniers exercices.

Cette surveillance a permis la détection de 6 fuites sur des canalisations (tubes ou accessoires de raccordement ou encore fourreau) ainsi que 2 fuites au niveau des colonnes montantes.

La cause de ces fuites est principalement l'usure et la corrosion.

Longueur de réseau surveillé à pied 7 km 5 km 3 km 4 km 1 km 1 km 2020 2021 2022 Longueur programmée à pied = Longueur réalisée à pief Longueur de réseau surveillé à VSR 268 km 169 km 108 km 106 km 17 km 20 km 2020 2022

VSR programmé

VSR réalisé

La surveillance des autres ouvrages

Conformément à la réglementation, Grdf doit également assurer :

- •la surveillance des robinets (étanchéité et accessibilité) selon une périodicité liée à la classe de sensibilité des ouvrages
- •la surveillance des ouvrages dédiés à la protection cathodique
- •la surveillance des ouvrages de raccordement et des ouvrages collectifs d'immeubles

Cette activité du concessionnaire s'effectue conjointement à la recherche de fuites sur les canalisations de distribution.

La fréquence de passage sur l'ensemble du réseau est de 4 ans.

Les signalements d'incidents sur la concession

Grdf a reçu 844 signalements en 2022 contre 704 en 2021, soit en nette augmentation (+ 20 %). Il contribue à la sécurité et à la qualité de service du réseau de distribution de gaz.

Les appels externes constituent la principale source de signalement (96 %). Ces alertes émanent prioritairement des usagers (75 % des signalements externes en 2022).

Les appels dit internes (31 en 2022) proviennent essentiellement de l'activité de recherches systématiques de fuites ou de contrôles périodiques des ouvrages.

Les appels pour fuite ou odeurs de gaz (26 % en 2022) font l'objet d'une intervention immédiate avec mise en sécurité, ou encore évacuation des habitants selon le degré de danger.

Ceux concernant le manque de gaz (57 % en 2022) sont traités selon le degré d'urgence.

Les 17 % d'appels restants correspondent à d'autres dépannages (5 %) qui n'ont pas de caractère d'urgence, à des interventions de sécurité (8 %) non comprises dans les 2 précédentes (baisse ou excès de pression par exemple) et enfin, à des incendies ou explosion (4%) nécessitant une action de mise en sécurité par les services de secours.

Les incidents d'exploitation

En 2022, sur les 844 signalements pour lesquels Grdf a effectué des vérifications, ce sont 255 incidents d'exploitation qui ont été identifiés au périmètre du réseau concédé.

Le taux moyen d'incident par usager se situe en conséquence à 1,34 inc/100us, valeur légèrement en baisse.

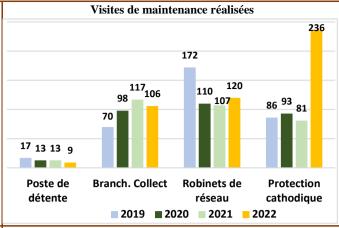
La principale cause d'incident est l'altération de l'intégralité des ouvrages (usure, rupture de pièces, ...) qui atteint 68 %.

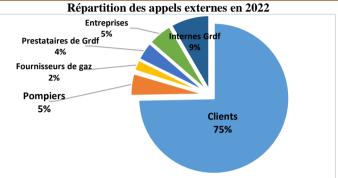
Les défauts de mise en œuvre des matériels représentent la deuxième catégorie d'incidents avec 15 %. Ces défaillances concernent en général des parties hors sol ou des affleurants (robinets, détenteurs, compteurs, ...).

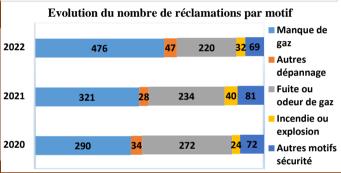
La part des incidents liés à des interventions de tiers (dommages sur ouvrage) est à nouveau en baisse (-18 %).

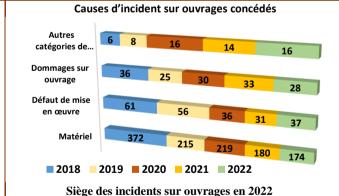
La répartition des incidents sur les 2 dernières années d'exercice est quasi similaire. Les branchements sur réseau et ouvrages collectifs constituent le premier type d'ouvrage affecté par les incidents avec 82 % en 2022 (- 2 % par rapport à 2021). Ce constat nécessite une attention particulière quant à disposer d'un inventaire technique complet des ouvrages de raccordement qui constituent des éléments d'infrastructure très fragiles.

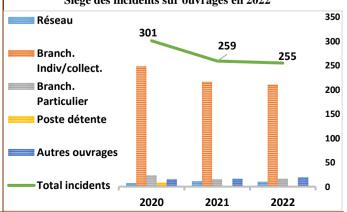
Ces incidents ont eu pour conséquence d'interrompre la livraison de gaz auprès de 328 clients contre 897 en 2021.











Les dommages aux ouvrages gaz

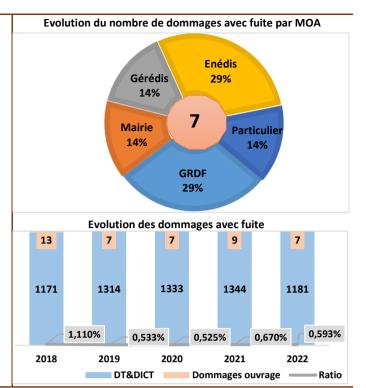
Bien qu'ils ne représentent que 3,5 % des incidents, les 9 dommages causés en 2022 par l'activité humaine sur ou aux abords des ouvrages (dont 7 avec fuite de gaz), sont généralement les plus conséquents en termes de qualité de service public eu égard aux temps de coupure et au nombre d'usagers impactés.

En 2022, ce sont 64 usagers qui ont qui ont subi une coupure de gaz suite à un dommage ouvrages, soit un taux moyen de 0,34 usagers coupés contre 2,77 en 2021.

L'emploi inapproprié de la pelle mécanique dans le fuseau d'incertitude est majoritairement responsable (7/9 fois). Les 2 autres dommages sont liés à l'absence d'investigations complémentaires et à l'absence de marquage qui constituent des manquements aux obligations des maitre d'ouvrage.

Ce bilan démontre l'importance de mettre en place des actions de prévention, en pleine collaboration entre GRDF et l'autorité concédante, dans un contexte d'augmentation significative du nombre de chantiers en milieu urbain.

Parallèlement, GRDF devra renforcer la localisation de ses réseaux sensibles pour la sécurité pour fournir autant que faire se peut aux tiers intervenants des plans de classe A (précision de 40 cm pour les réseaux).



Les investissements et travaux réalisés

Les investissements annuels sur la concession

Conformément au contrat de concession, GRDF est en charge des investissements sur les différents ouvrages de gaz. Sa politique d'investissement est définie de manière globale à l'échelle nationale, puis elle est déclinée au niveau local.

Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque contrat mais selon les besoins et priorités propres à chaque concession.

Ils sont présentés en deux grandes familles de dépenses :

- sur les biens concédés : dépenses effectives pour la mise en service (1er établissement) ou le renouvellement des ouvrages
- sur les autres biens : quote-part des investissements non localisés et partagés entre plusieurs concessions

En 2022, les investissements, tous biens confondus, s'élèvent à 3 487 k€. Le montant consacré au renouvellement de réseau sur les biens concédés (conduites de distribution, branchements, ...) s'élève à 2 126 k€, en hausse de 44 %. Ce taux d'augmentation s'explique par le nombre de chantiers structurants et la démarche de coordination des interventions des différents concessionnaires (programmes d'investissements).

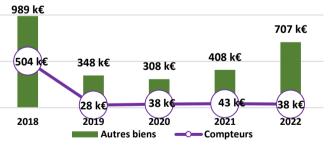
Les investissements des autres biens (part mutualisée répartie selon des clés opérationnelles) augmentent également (+ 65 %).

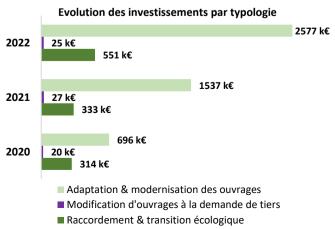
La politique d'investissement de Grdf se décline également sous la forme d'actions en faveur de la transition écologique (raccordements de nouveaux clients et de stations GNV et investissements liés au développement des gaz verts) et de la restructuration et du renforcement de réseau).

| Principa | Canalis. | Branch. | |
|--------------------------------|---------------------------|---------|----|
| Raccordement | Chemin du Lac | 1015 m | 1 |
| | Rue Paul Sabatier | 611 m | 3 |
| et transition | Avenue de la Venise Verte | 258 m | 19 |
| écologique | Rue de l'Aérodrome | 140 m | 5 |
| Adoptation of | Av. François de Malherbe | 1 074 m | 90 |
| | Avenue de La Rochelle | 334 m | 15 |
| Adaptation et modernisation | Rue de la Colline | 289 m | 34 |
| des ouvrages | Impasse Gustave Flaubert | 173 m | 28 |
| | Rue Vieille Rose | 160 m | 3 |
| | Rue du Général Largeau | 137 m | 10 |
| | | | |



Montant des investissements de renouvellement sur les autres biens (premier établissement et renouvellement)





2. LE CONTROLE COMPTABLE DE LA CONCESSION

Les données financières que transmet le concessionnaire sont de deux ordres. Il y a d'une part, l'inventaire patrimonial, c'est à dire l'enregistrement comptable des ouvrages de la concession, biens concédés et autre biens utiles à la concession et d'autre part, le compte d'exploitation de GRDF pour sa mission de service public. Tous les chiffres sont naturellement liés et se retrouvent dans les deux parties.

L'inventaire patrimonial

Le patrimoine comptable au 31.12.2022

La valeur du patrimoine s'exprime en termes de valeur brute et de valeur nette réévaluée des ouvrages concédés.

La valeur brute (valeur initiale) à la maille de la concession s'élève, à fin 2022, à 48,2 M€, soit en hausse de 6,9 % par rapport au terme de l'exercice précédent. L'accroissement de la valeur brute des ouvrages provient principalement des investissements réalisés ou de retraits d'ouvrage sur l'exercice comptable.

La valeur brute comptable des biens de retour est estimée à 41 M€. Pour mémoire, les biens de retour regroupent les canalisations de réseau, les ouvrages de raccordement, les postes de détente et les protections cathodiques.

Les canalisations de distribution représentent désormais moins de la moitié de la valeur brute du patrimoine concédé (44,9 % au lieu de 53 % à fin 2021). La part correspond aux branchements est de 36,6 % (second poste).

Les biens non concédés qui s'élèvent à 7,2 M€ correspondent pour la plupart à une quote-part de biens mutualisés affectée selon une clef de répartition à l'échelle de la concession (mobilier, système d'information, ...). Ces biens ne sont pas considérés comme des biens de retour même si les charges liées à leur amortissement financier sont imputées au résultat de la concession

Le tableau ci-contre fait apparaître les données de l'inventaire des ouvrages selon les origines du financement qui figurent dans le compte-rendu d'activité de l'exercice 2022.

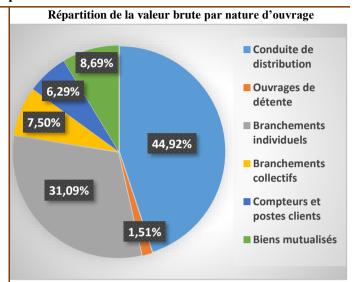
La valeur nette réévaluée

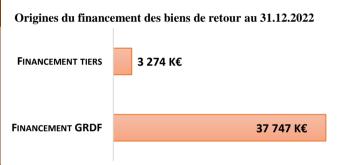
La valeur nette n'est pas purement comptable mais réévaluée en ce sens que GRDF intègre à ces charges d'investissements un coût de rémunération estimé à 4,1 % par la CRE.

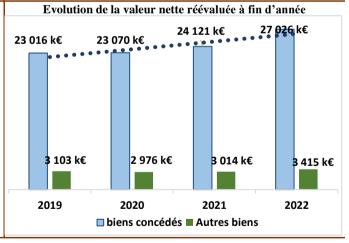
La valeur nette est une donnée financière qui indique la part restante à rembourser par les usagers, à travers le tarif d'acheminement, sur les ouvrages financés par le concessionnaire.

A fin 2022, la valeur nette réévaluée atteint 30 144 k€ dont :

- 88,8 % sont des investissements sur les biens concédés directement affectés à la concession
- 11,2 % sont des investissements sur les biens non concédés affectés à une échelle plus large et répartis au prorata des points de livraison de chacune des concessions







Les données du compte d'exploitation

Le compte d'exploitation de la concession reflète l'exploitation annuelle intégrant ses produits, ses charges et son résultat. Il présente la contribution du contrat de concession à la péréquation tarifaire, sur laquelle est basé le modèle économique de GRDF, en cohérence avec les principes de fixation du tarif de distribution ATRD. Ce tarif est fixé pour une période de 4 ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie. Au 1^{er} juillet 2021, le tarif de distribution péréqué, a augmenté de 0,7 %.

Les produits d'exploitation

Au 31 décembre 2022, les produits d'exploitation, en baisse de 11,5 %, sont constitués :

- des recettes d'acheminement du gaz naturel à hauteur de 94,2 %, soit une baisse de 14,2 % par rapport à 2021. Ces recettes sont fortement impactées par les variations du climat puisque le tarif d'acheminement comprend une part fixe abonnement et une part variable basée sur les quantités livrées
- des recettes hors acheminement proposées dans le catalogue des prestations de GRDF ou sur devis, à hauteur de 5,8 %, réalisées pour le compte des usagers en particulier. Ces recettes sont en hausse de 6,9 %.



Elles sont directement imputées au périmètre de la concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession (77 %). Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des points de livraison (PDL de chaque concession.

Les charges d'investissement à la maille de la concession, s'élèvent à 2 326 k€, soit une augmentation de 9,9 % par rapport à 2021.

Sur les autres biens, constituées notamment des installations techniques et des immobilisations, et non comptabilisées à la maille de la concession, elles se chiffrent à 673 k \in , soit une hausse de 9,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation

Le concessionnaire distingue plusieurs catégories de charges :

- les charges directes liées à l'activité de la concession : les redevances de concession
- les charges affectées par des clefs opérationnelles adaptées à la réalité de l'activité
- les charges réparties selon des clés patrimoniales utilisées lorsqu'il n'existe pas de clefs opérationnelles pertinentes pour les fonctions support comme les ressources humaines ou un service comptable et juridique. Elles sont réparties selon des caractéristiques comme la longueur du réseau ou le nombre de points de livraison
- les charges réparties selon des clefs financières

Le manque de lisibilité sur l'affectation des charges d'exploitation et leur méthode qui évoluent d'un exercice à l'autre ne permet pas d'estimer les dépenses effectives pour l'ensemble des postes.

Il apparaît que les charges obtenues par clés patrimoniales sont prépondérantes alors qu'aucune charge directe n'est affectée au périmètre de la concession comme sont supposées l'être les redevances.

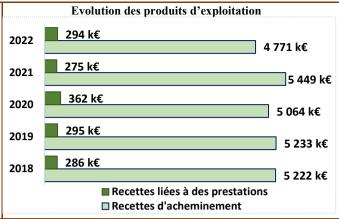
En 2022, GRDF déclare un montant de charge d'exploitation de 3 165 k€ (2 995 k€ en 2021).

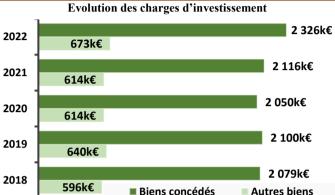
Alors que les différents postes affichaient des variations importantes entre les exercices 2021 et 2021, le taux pour chacune des charges d'exploitation évolue de manière très limitée (cf. graphique ci-contre).

La redevance contractuelle dite de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux usagers, et non par l'impôt, les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant.

Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées par GRDF et sont directement rattachables à chaque concession.

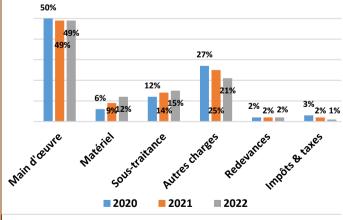


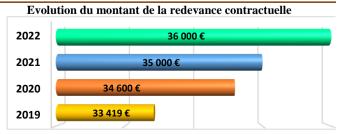


Evolution de l'affectation des charges d'exploitation

| | Affecté directement | Clefs opérationnelles | Clefs patrimoniales | Clefs financières | Total |
|-------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|----------------------|---------|
| Locale | 0 % | 11,3 % | 7,3 % | 4,9 % | 23,5 % |
| Régionale | 2,4 % | 9,0 % | 16,0 % | 6,9 % | 34,3 % |
| Nationale | 5,4 % | 2,5 % | 26,8 % | 1,4 % | 6,1 % |
| Siège | 0,0 % | 0,7 % | 4,0 % | 1,4 % | 6,1 % |
| Total 2021 | 7,9 % | 23,5 % | 54,1 % | 14,5 % | 100,0 % |
| Locale | 0,0 % | 10,6 % | 7,2 % | 4,6 % | 22,4 % |
| Régionale | 2,4 % | 9,3 % | 15,4 % | 6,2 % | 33,2 % |
| Nationale | 5,1 % | 2,2 % | 30,3 % | 1,4 % | 39,0 % |
| Siège | 0,0 % | 0,6 % | 3,4 % | 1,4 % | 5,4 % |
| Total 2022 | 7,5 % | 22,7 % | 56,3 % | 13,5 % | 100,0 % |

Evolution de la part des postes de charge d'exploitation





Le résultat net du compte d'exploitation

Au terme de l'exercice 2022, il ressort que la concession affiche un déficit d'exploitation estimé à 1 099 k€, soit un déficit nettement plus important que les exercices précédents. Les recettes perçues ne couvrent toujours pas les charges supportées par la concession.

Le résultat net du compte d'exploitation s'explique par une hausse des recettes de plus de 11 % (- 660 k \in) et une augmentation des charges à la fois d'exploitation (+ 5,7 %), soit + 170 k \in et d'investissement (+ 9,8), soit + 268 k \in .

Il convient toutefois de noter que les éléments du compte d'exploitation sont à considérer avec prudence au regard des méthodes d'affectation des charges qui semblent ne pas refléter la réalité des charges propres à la concession.

Enfin, l'ensemble des recettes et des charges étant supportées par les clients selon le même mode de calcul, adopté par la CRE et appliqué au périmètre de la concession à travers le mécanisme tarifaire, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale et non concession par concession, selon un mécanisme de régulation.

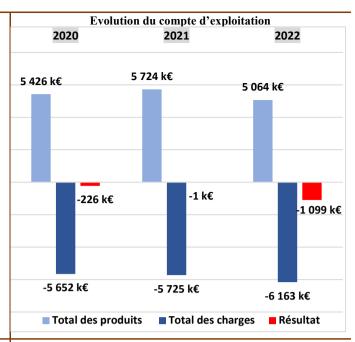
L'équilibre financier

L'équilibre économique du service de distribution de gaz est réalisé à l'échelle nationale selon un mécanisme tarifaire contrôlé par la CRE qui garantit la couverture des charges et des recettes.

Si l'impact climatique (recettes d'acheminement moins consommations à climat moyen) est négatif, cela signifie que les recettes estimées par la CRE sur la base d'une température moyenne, sont inférieures et constituent un manque à gagner pour GRDF.

A la lecture du tableau ci-contre, l'impact climatique semble être à l'origine des variations de résultats entre 2021 et 2022.

La contribution à la péréquation (recettes totales à climat moyen – charges de la concession) étant négative, la concession bénéficie à nouveau en 2022 du système de solidarité national.



| Analyse de l'impact climatique et péréqué | | | |
|--|------------|------------|--|
| Evolution résultat net | 2021 | 2022 | |
| Produits | 5 724 k€ | 5 064 k€ | |
| Recettes acheminement gaz naturel | 5 449 k€ | 4 771 k€ | |
| Recettes hors acheminement | 275 k€ | 294 k€ | |
| Charges | - 5 725 k€ | - 6 163 k€ | |
| Charges totales d'exploitation | - 2 995 k€ | - 3 165 k€ | |
| Charges d'investissement | - 2 730 k€ | - 2 998 k€ | |
| Résultat net | - 1 k€ | - 1 099 k€ | |
| Dont impact climatique | 58 k€ | 155 k€ | |
| Résultat compensé hors effet climat | 59 k€ | - 1 254 k€ | |
| Contribution à la péréquation | 344 k€ | 362 k€ | |
| Résultat non compensé et hors effet climat | - 285 k€ | - 582 k€ | |

3 Points de vigilance

Absence d'inventaire concernant les branchements individuels alors que ceux-ci représentent + de 31 % de la valeur brute des ouvrages concédés et que ces ouvrages sont sujets à incidents.

Nombre d'incidents encore trop élevé - même si le nombre d'usagers coupés de gaz est nettement moindre - alors que les causes sont bien identifiées.

Absence de données financières au titre du droit du concédant et des financements propres indispensable pour anticiper et évaluer les conséquences de fin de contrat

Manque de lisibilité concernant le calcul des charges sur le périmètre de la concession (obligation inscrite au cahier des charges du contrat de concession)